

## CONSEIL GÉNÉRAL

### RAPPORT ANNUEL (2020)

Le présent rapport a été établi conformément aux Procédures d'examen annuel des activités de l'OMC et de présentation de rapports dans le cadre de l'OMC (WT/L/105).

Depuis son précédent rapport annuel<sup>1</sup>, le Conseil général s'est réuni à cinq reprises, le 3 mars, le 29 mai, les 22-23 et le 31 juillet, le 13 octobre, et les 16-18 décembre, et il a tenu une réunion extraordinaire le 15 mai et une réunion du Conseil général avec les candidats dans le cadre du processus de désignation du prochain Directeur général les 15-17 juillet.<sup>2</sup> Les comptes rendus de ces réunions, où sont consignés les résultats des travaux du Conseil général, sont reproduits sous les cotes WT/GC/M/182, WT/GC/M/183, WT/GC/M/184, WT/GC/M/185, WT/GC/M/186, WT/GC/M/187 et WT/GC/M/188.<sup>3</sup>

Les questions traitées dans le rapport sont les suivantes:

<b>1 RAPPORTS DES RÉUNIONS INFORMELLES DU CNC ET DES CHEFS DE DÉLÉGATION .....</b>	<b>4</b>
<b>2 MISE EN ŒUVRE DES RÉSULTATS DE BALI, DE NAIROBI ET DE BUENOS AIRES – DÉCLARATIONS DE LA PRÉSIDENTE.....</b>	<b>6</b>
<b>3 MESURES LIÉES AU COMMERCE EN RAPPORT AVEC LA COVID-19 .....</b>	<b>7</b>
3.1 Partage de données et échange de vues sur les mesures liées au commerce en rapport avec la COVID-19 .....	7
3.2 Déclaration ministérielle conjointe sur des plans d'action visant à faciliter les flux de marchandises et de services ainsi que les mouvements essentiels de personnes – Demande émanant de la République de Corée .....	8
3.3 Secteur de l'habillement et du textile à la lumière de la COVID-19 – Déclaration du Bangladesh .....	8
3.4 Discussions du Groupe g7+ des accessions à l'OMC sur la COVID-19 – Déclaration de l'Afghanistan .....	8
3.5 Initiative relative à la COVID-19: préserver la sécurité alimentaire mondiale grâce à un commerce ouvert – Déclaration des coauteurs du document WT/GC/218/Rev.1 .....	8
3.6 Réunion virtuelle des Ministres du commerce de l'APEC Déclaration conjointe 2020 – demande de la Malaisie.....	8
3.7 COVID-19 et au-delà: Commerce et santé – Déclaration des coauteurs du document WT/GC/223 .....	9

<sup>1</sup> Le rapport annuel du Conseil général pour 2019 a été distribué sous la cote WT/GC/205.

<sup>2</sup> Une réunion extraordinaire du Conseil général a été convoquée pour le 9 novembre (WTO/AIR/GC/33). La réunion a ensuite été reportée jusqu'à nouvel ordre (WTO/AIR/GC/33/Add.1). Voir aussi la note de bas de page 47.

<sup>3</sup> À paraître.

<b>4 PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE .....</b>	<b>9</b>
4.1 Rapports des Présidents du Conseil du commerce des marchandises et du Conseil du commerce des services.....	9
4.2 Programme de travail sur le commerce électronique et moratoire sur l'imposition de droits de douane sur les transmissions électroniques – Demande de l'Inde.....	9
4.3 Redynamiser les travaux au titre du Programme de travail de 1998 sur le commerce électronique - communication présentée par l'Afrique du Sud et l'Inde .....	9
<b>5 QUESTIONS RELEVANT DU CONSEIL DES ADPIC .....</b>	<b>10</b>
5.1 Examen annuel du système de licences obligatoires spéciales - Paragraphe 7 de l'Annexe de l'Accord sur les ADPIC amendé et paragraphe 8 de la Décision sur la mise en œuvre du paragraphe 6 de la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique – Rapport du Conseil des ADPIC.....	10
5.2 Rapport de situation sur l'examen par le Conseil des ADPIC de la "Proposition de dérogation à certaines dispositions de l'Accord sur les ADPIC pour la prévention, l'endiguement et le traitement de la COVID-19" – Déclaration de la Présidente du Conseil des ADPIC.....	10
<b>6 PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LES PETITES ÉCONOMIES – RAPPORTS.....</b>	<b>11</b>
<b>7 ASPECTS DE LA QUESTION DU COTON RELATIFS À L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT .....</b>	<b>11</b>
7.1 Plan d'action pour le renforcement du soutien au développement des coproduits du coton dans les PMA – Projet de déclaration du Conseil général - Communication présentée par le Burkina Faso au nom du C-4 et de la Côte d'Ivoire. ....	11
7.2 Déclaration du Directeur général adjoint.....	12
<b>8 QUESTIONS RELATIVES À L'ACCESSION .....</b>	<b>12</b>
8.1 Rapport annuel du Directeur général pour 2019 .....	12
8.2 Curaçao .....	12
8.3 Somalie.....	12
<b>9 STATUT D'OBSERVATEUR .....</b>	<b>12</b>
9.1 Turkménistan.....	12
<b>10 DÉROGATIONS .....</b>	<b>13</b>
10.1 Introduction des modifications du Système harmonisé de 2002, 2007, 2012 et 2017 dans les Listes de concessions tarifaires de l'OMC – Projet de décision.....	13
10.2 Réexamen des dérogations conformément à l'article IX:4 de l'Accord sur l'OMC.....	13
<b>11 DOUZIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE .....</b>	<b>14</b>
11.1 Déclaration de la Présidente.....	14
11.2 Élection du bureau .....	14
11.3 Demande de statut d'observateur présentée par la Palestine.....	14
11.4 Lancement du logo de la CM12 – Déclaration du Kazakhstan .....	14
11.5 Date et lieu.....	14
<b>12 PROCÉDURES VISANT À RENFORCER LA FONCTION DE NÉGOCIATION DE L'OMC – DÉCLARATION DES ÉTATS-UNIS.....</b>	<b>15</b>
<b>13 RENFORCER L'OMC POUR PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT ET L'INCLUSION – COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE GROUPE AFRICAIN, CUBA ET L'INDE.....</b>	<b>16</b>
<b>14 LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE DE PROCÉDURES POUR LES CONSEILS ET COMITÉS DE L'OMC TRAITANT DES PRÉOCCUPATIONS COMMERCIALES – COMMUNICATION ET DÉCLARATION DES COAUTEURS.....</b>	<b>16</b>

<b>15 L'IMPORTANCE DES CONDITIONS AXÉES SUR LE MARCHÉ POUR LE SYSTÈME COMMERCIAL MONDIAL – COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LES ÉTATS-UNIS ET DÉCLARATION CONJOINTE DU BRÉSIL, DU JAPON ET DES ÉTATS-UNIS.....</b>	<b>17</b>
<b>16 RAPPORT DU REPRÉSENTANT DES ÉTATS-UNIS POUR LES QUESTIONS COMMERCIALES INTERNATIONALES SUR L'ORGANE D'APPEL DE L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE – DÉCLARATION DES ÉTATS-UNIS.....</b>	<b>17</b>
<b>17 KAZAKHSTAN –RESTRICTIONS À LA FRONTIÈRE VISANT LES MARCHANDISES EN TRANSIT – DEMANDE PRÉSENTÉE PAR LA RÉPUBLIQUE KIRGHIZE.....</b>	<b>18</b>
<b>18 DIFFICULTÉS LIÉES AU COMMERCE RENCONTRÉES PAR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS ET VOIE À SUIVRE: PROJET DE DÉCISION MINISTÉRIELLE – COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE TCHAD AU NOM DU GROUPE DES PMA.....</b>	<b>18</b>
<b>19 PROPOSITION CONCERNANT LES PROHIBITIONS OU RESTRICTIONS À L'EXPORTATION DE PRODUITS AGRICOLES EN RAPPORT AVEC LE PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL .....</b>	<b>18</b>
19.1 Projet de décision du Conseil général – Communication présentée par l'Albanie; l'Angola; l'Australie; le Canada; le Chili; la Colombie; l'Équateur; les États-Unis; la Grenade; le Guyana; les Îles Salomon; l'Islande; l'Indonésie; Israël; le Japon; le Liechtenstein; le Malawi; la Malaisie; le Mali; le Mexique; Moldova; la Mongolie; le Monténégro; le Myanmar; la Norvège; la Nouvelle-Zélande; le Paraguay; le Pérou; le Qatar; la République de Corée; le Royaume d'Arabie saoudite; le Royaume de Bahreïn; le Royaume-Uni; le Samoa; Singapour; la Suisse; le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu; l'Ukraine; le Vanuatu; et le Viet Nam.....	18
19.2 Communication présentée par Singapour .....	18
<b>20 G-20 ARABIE SAOUDITE 2020 – DÉCLARATIONS DU ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE .....</b>	<b>19</b>
20.1 Réunion ministérielle sur le commerce et l'investissement .....	19
20.2 Déclaration des dirigeants du G-20 – Sommet De Riyad .....	19
<b>21 PRESCRIPTIONS EN MATIÈRE DE MARQUAGE DE L'ORIGINE IMPOSÉES PAR LES ÉTATS-UNIS – DÉCLARATION DE HONG KONG, CHINE .....</b>	<b>19</b>
<b>22 ANNÉE INTERNATIONALE DE L'ÉCONOMIE CRÉATIVE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2021 – DÉCLARATION D'OMAN.....</b>	<b>19</b>
<b>23 RÉUNIONS VIRTUELLES DE L'OMC – DÉCLARATION D'OMAN .....</b>	<b>19</b>
<b>24 COMITÉ DU BUDGET, DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION .....</b>	<b>19</b>
24.1 Rapports et recommandations .....	19
<b>25 RÉGIME DES PENSIONS DE L'OMC.....</b>	<b>20</b>
25.1 Élection d'un Président, des membres et des suppléants du Comité de gestion .....	20
25.2 Rapports.....	20
<b>26 ARRANGEMENTS ADMINISTRATIFS CONCERNANT LES MEMBRES AYANT DES ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS .....</b>	<b>20</b>
<b>27 EXAMEN DES ACTIVITÉS DE L'OMC.....</b>	<b>21</b>
<b>28 DÉSIGNATION DU PROCHAIN DIRECTEUR GÉNÉRAL .....</b>	<b>21</b>
<b>29 DÉSIGNATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM.....</b>	<b>23</b>
<b>30 DÉSIGNATION DES PRÉSIDENTS DES ORGANES DE L'OMC.....</b>	<b>23</b>
<b>31 ÉLECTION DU PRÉSIDENT .....</b>	<b>25</b>

## **1 RAPPORTS DES RÉUNIONS INFORMELLES DU CNC ET DES CHEFS DE DÉLÉGATION (WT/GC/M/182; WT/GC/M/184; WT/GC/M/186; WT/GC/M/187; ET WT/GC/M/188)**

1.1. Les Ministres réunis à Doha ont créé le Comité des négociations commerciales (CNC), qui relève du Conseil général et qui est chargé de superviser la conduite globale des négociations (WT/MIN(01)/DEC/1). Conformément aux principes et pratiques entérinés par le Comité des négociations commerciales à sa première réunion en 2002 (TN/C/M/1), le CNC fait rapport à chaque réunion ordinaire du Conseil général.

1.2. À la réunion de mars, la Présidente a rappelé que le Directeur général avait convoqué des réunions informelles du CNC et des Chefs de délégation le 2 mars et avait fait rapport à cette occasion sur les activités pertinentes menées depuis son précédent rapport, et elle a noté que, conformément à la pratique établie, le rapport du Directeur général, les rapports des Présidents des organes de négociation et les déclarations faites par les délégations seraient consignés dans le compte rendu de la réunion de mars du Conseil général. Les représentants du Costa Rica, du Gabon et de la Côte d'Ivoire ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport du Président du CNC et du rapport du Directeur général<sup>4</sup>, ainsi que des déclarations faites aux réunions informelles du CNC et des Chefs de délégation du 2 mars<sup>5</sup> et par les délégations qui ont pris la parole au titre de ce point à la réunion de mars du Conseil général.

1.3. À la réunion de mai, le Directeur général, en sa qualité de Président du CNC, a présenté son rapport sur les activités du CNC depuis son dernier rapport au Conseil, ainsi que sur les questions liées à la COVID-19 et sur ses activités récentes de communication. Son rapport complet figure dans le document JOB/GC/231. Les représentants du Tchad (PMA), du Botswana (Groupe africain), du Burkina Faso (C-4 et les 36 pays africains producteurs et/ou exportateurs de coton et de coproduits du coton), du Costa Rica (Initiative conjointe sur la réglementation intérieure dans le domaine des services), du Panama, de l'Uruguay (Groupe de travail informel sur les MPME), de l'Australie (Déclaration conjointe sur le commerce électronique), de Sainte-Lucie (CARICOM), de la Jamaïque (ACP), de l'Indonésie, de l'Inde, de l'Afrique du Sud, du Vanuatu (Groupe du Pacifique), de l'Union européenne, du Guyana et de la Suisse ont pris la parole. Au cours de son intervention, le représentant de l'Indonésie s'est référé aux points 1 et 2 de l'ordre du jour de la réunion de mai du Conseil général.<sup>6</sup> Le Conseil général a pris note du rapport du Directeur général et des déclarations.<sup>7</sup>

1.4. À la réunion de juillet, comme c'était sa dernière réunion du Conseil général, le Directeur général, Roberto Azevêdo, a fait une déclaration d'adieu au Conseil général. Le Directeur général a rappelé son expérience et les faits saillants de son mandat de sept ans. Il a dit que la CM12 devrait aboutir à des accords crédibles et préparer la voie à de nouvelles réformes, compte tenu en particulier des répercussions économiques de la COVID-19. Sa déclaration complète figure dans le document JOB/GC/241.<sup>8</sup>

---

<sup>4</sup> Les rapports du Directeur général et ceux des Présidents des groupes de négociation présentés aux réunions informelles du CNC et des Chefs de délégation du 2 mars ont été incorporés dans les comptes rendus de la réunion de mars du Conseil général et également distribués sous la cote JOB/TNC/78.

<sup>5</sup> Les déclarations faites aux réunions informelles du CNC et des Chefs de délégation du 2 mars par les délégations ci-après sont incorporées dans le compte rendu de la réunion du Conseil général de mars figurant dans le document WT/GC/M/182: Suisse; Brésil; Botswana (Groupe africain); Singapour; Tchad (PMA); Union européenne; Maroc; Canada (Groupe d'Ottawa); Angola; Islande; Jamaïque (ACP); Monténégro; Chine; Mexique; Japon; États-Unis; Nouvelle-Zélande; Uruguay (Groupe de travail informel sur les MPME); Inde; Norvège; Pérou; Égypte (PDINPA sauf Pérou), Barbade (CARICOM); Afghanistan; Fédération de Russie; Malaisie; République de Corée; Turquie; Philippines; Costa Rica (Initiative conjointe sur la réglementation intérieure dans le domaine des services); Nigeria; Argentine; Afrique du Sud; Pakistan; Thaïlande; Hong Kong, Chine; Indonésie; République bolivarienne du Venezuela; Royaume-Uni; Viet Nam (ASEAN); Népal; Îles Salomon (Groupe du Pacifique); Australie (Initiative liée à la Déclaration conjointe sur le commerce électronique); Cambodge; Panama (article XII); Taipei chinois; Burkina Faso (C-4); Sainte-Lucie (OECD); Équateur; Chili (Discussions structurées sur la facilitation de l'investissement pour le développement); et Paraguay.

<sup>6</sup> Les points 1 et 2 de l'ordre du jour de la réunion de mai du Conseil général s'intitulaient respectivement "Rapport du Président du Comité des négociations commerciales et rapport du Directeur général" et "Mise en œuvre des résultats de Bali, de Nairobi et de Buenos Aires – Déclaration du Président".

<sup>7</sup> À la demande des délégations de l'Égypte et du Gabon, leurs déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour sont incorporées dans le compte rendu de la réunion du Conseil général de mai et elles figurent à l'annexe 1 du document WT/GC/M/184.

<sup>8</sup> Voir également [https://www.wto.org/french/news\\_f/spra\\_f/spra304\\_f.htm](https://www.wto.org/french/news_f/spra_f/spra304_f.htm).

1.5. Le Président suivi des représentants des pays suivants ont fait leurs adieux au DG Azevêdo et lui ont rendu hommage pour son leadership durant son mandat de Directeur général de l'OMC: Brésil; Guatemala (GRULAC); Thaïlande; Suisse; Tanzanie; Singapour; Barbade; Australie; Chine; Honduras; Égypte; Costa Rica; Ukraine; Union européenne; Équateur; Canada; Royaume-Uni; Sri Lanka; Jamaïque (ACP); États-Unis; Macédoine du Nord; Inde; Tadjikistan; Viet Nam (ASEAN); République dominicaine; Japon; Pakistan; Tchad (PMA et C-4); Botswana (Groupe africain); Fédération de Russie; Burkina Faso (PMA et C-4); Côte d'Ivoire; Zimbabwe; République de Corée; Turquie; Afghanistan; Nigéria; Philippines; Sénégal; Kenya; Népal; Norvège; Cambodge; Mozambique; Haïti; Israël; Taipei chinois; Angola; Bangladesh; Vanuatu (Groupe du Pacifique); Uruguay; Afrique du Sud; Indonésie; Ghana; Islande; Fidji; Albanie; Namibie; Malaisie; Togo; Cameroun; Nouvelle-Zélande; Myanmar; Gabon; Paraguay; Qatar; Pérou; Mexique; Colombie, Hong Kong, Chine; Liechtenstein; Géorgie; Sainte-Lucie; Liberia; Zambie; Gambie; Brunei Darussalam; Royaume d'Arabie saoudite (Groupe arabe); et Kazakhstan. Le Conseil général a pris note de ces déclarations.

1.6. À la réunion d'octobre, le Président a rappelé que le 12 octobre, les réunions informelles du CNC et des Chefs de délégation avaient été convoquées par les quatre Directeurs généraux adjoints en coordination avec lui-même en tant que Président du Conseil général. Les Directeurs généraux adjoints et lui-même avaient estimé qu'au cours de la période intérimaire, il serait utile d'adopter une approche "sans surprise", qui consistait notamment à continuer d'assurer la transparence et l'inclusion habituelles importantes dans les réunions des Chefs de délégation/du CNC – pour que les Membres se mettent mutuellement au courant de leurs activités et expriment leurs vues sur la voie à suivre avant la réunion du Conseil général. Le Directeur général adjoint M. Agah, représentant tous les DGA, a présidé la réunion et a présenté un rapport sur les activités récentes. Conformément à la pratique antérieure, le rapport du Directeur général adjoint M. Agah, représentant tous les DGA, les rapports des Présidents des organes de négociation et les déclarations faites par les délégations au cours des réunions informelles du CNC et des Chefs de délégation ont été incorporés dans le compte rendu de la réunion d'octobre du Conseil général. Le représentant de Sainte-Lucie (CARICOM) a pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport<sup>9</sup> du Directeur général adjoint M. Agah, représentant tous les Directeurs généraux adjoints, le 12 octobre, et de la déclaration prononcée ce jour, ainsi que des déclarations faites aux réunions informelles du CNC et des Chefs de délégation du 12 octobre.<sup>10</sup>

1.7. À la réunion de décembre, le Président a rappelé que les quatre Directeurs généraux adjoints en coordination avec lui-même en tant que Président du Conseil général avaient convoqué les réunions informelles du CNC et des Chefs de délégation le 14 décembre. Ils ont continué d'agir conformément à ce qui avait été convenu à la réunion du Conseil général de juillet, à savoir que pour tenir compte des délimitations existantes et appropriées entre compétences en matière de gouvernance, les Directeurs généraux adjoints exerceraient leurs responsabilités en consultation étroite, le cas échéant, avec les Membres, représentés par le Président du Conseil général. Le Président a rappelé que le Directeur général adjoint M. Brauner, représentant tous les DGA, avait présidé la réunion et avait présenté un rapport sur les activités récentes. Conformément à la pratique antérieure, le rapport du Directeur général adjoint M. Brauner, représentant tous les DGA, les rapports des Présidents des organes de négociation et les déclarations faites par les délégations au

---

<sup>9</sup> Le rapport du Directeur général adjoint M. Agah, représentant tous les Directeurs généraux adjoints, et les rapports des Présidents des organes de négociation aux réunions informelles du CNC et des Chefs de délégation du 12 octobre sont incorporés dans le compte rendu de la réunion d'octobre du Conseil général et sont également distribués sous la cote JOB/TNC/87.

<sup>10</sup> Les déclarations faites aux réunions informelles du CNC et des Chefs de délégation du 12 octobre par les délégations ci-après sont incorporées dans le compte rendu de la réunion du Conseil général d'octobre figurant dans le document WT/GC/M/187: Brésil; Tchad (PMA); Chine; Panama (Membres relevant de l'article XII); Égypte; Union européenne; Japon; Angola; Afghanistan; États-Unis; Costa Rica (Initiative conjointe sur la réglementation intérieure dans le domaine des services); Argentine; Islande; Canada (Groupe d'Ottawa); Jamaïque (ACP); Singapour; Australie (Initiative liée à la Déclaration conjointe sur le commerce électronique); Botswana (Groupe africain); Inde; Monténégro; Turquie; Sainte-Lucie (CARICOM); Philippines; Thaïlande; Nouvelle-Zélande; Mexique; République de Corée; Taipei chinois; Chili (Discussions structurées sur la facilitation de l'investissement pour le développement); Suisse; Afrique du Sud; Indonésie (G-33); Norvège; Hong Kong, Chine; Uruguay (Groupe de travail informel sur les MPME); Nigeria; Malaisie; Qatar; Équateur; Colombie; Namibie; Pakistan; Burkina Faso (C-4); Royaume-Uni; République bolivarienne du Venezuela; Sri Lanka; et Pérou. À sa demande, la déclaration faite par la Barbade au titre du point 1 de l'ordre du jour de la réunion du Conseil général d'octobre intitulé "*Rapport des réunions informelles du CNC et des chefs de délégation*" est incorporée dans le compte rendu de la réunion d'octobre du Conseil général et se trouve avec les déclarations susmentionnées.

cours des réunions informelles du CNC et des Chefs de délégation ont été incorporés dans le compte rendu de la réunion d'octobre du Conseil général. Les représentants d'El Salvador (Guatemala, Honduras, Panama, République dominicaine et El Salvador), d'Oman et du Cambodge ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport<sup>11</sup> du Directeur général adjoint M. Brauner, représentant tous les Directeurs généraux adjoints, le 14 décembre, et de la déclaration prononcée ce jour, ainsi que des déclarations faites aux réunions informelles du CNC et des Chefs de délégation du 14 décembre.<sup>12</sup>

## **2 MISE EN ŒUVRE DES RÉSULTATS DE BALI, DE NAIROBI ET DE BUENOS AIRES – DÉCLARATIONS DE LA PRÉSIDENTE (WT/GC/M/182; WT/GC/M/184; WT/GC/M/186; WT/GC/M/187; ET WT/GC/M/188)**

2.1. Depuis juillet 2014, le point consacré à la mise en œuvre des résultats de Bali est inscrit à l'ordre du jour des réunions du Conseil général à la demande de la Présidence afin de présenter des renseignements actualisés sur les travaux accomplis dans le cadre des organes permanents qui travaillent directement sur les diverses décisions de Bali. Après les dixième et onzième sessions de la Conférence ministérielle, des rapports sur la mise en œuvre des résultats de Nairobi et de Buenos Aires ont également été présentés au titre de ce point.

2.2. À chacune des réunions du Conseil général, en mars, mai, juillet, octobre et décembre, la Présidence a fait rapport sur les travaux menés dans le cadre des organes permanents de l'OMC pour remplir les mandats ministériels de Bali, de Nairobi et de Buenos Aires.<sup>13</sup>

2.3. À la réunion de mars, les représentants du Tchad (PMA) et de la Barbade ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport de la Présidente et de la déclaration.

2.4. À la réunion de mai, les représentants du Tchad (PMA) de la Suisse et de l'Union européenne ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport du Président et des déclarations.

2.5. À la réunion de juillet, les représentants de l'Inde; de l'Afrique du Sud; du Tchad (PMA); du Botswana (Groupe africain); de l'Indonésie; de la Suisse; de l'Union européenne; de Sri Lanka; et de la Namibie ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport du Président et des déclarations.

2.6. À la réunion d'octobre, les représentants du Tchad (PMA); de l'Union européenne; de l'Inde et de l'Indonésie ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport du Président et des déclarations.

---

<sup>11</sup> Le rapport du Directeur général adjoint M. Brauner, représentant tous les Directeurs généraux adjoints, et les rapports des Présidents des organes de négociation aux réunions informelles du CNC et des Chefs de délégation du 14 décembre sont incorporés dans le compte rendu de la réunion d'octobre du Conseil général et sont également distribués sous la cote JOB/TNC/89.

<sup>12</sup> Les déclarations faites aux réunions informelles du CNC et des Chefs de délégation du 14 décembre par les délégations ci-après sont incorporées dans le compte rendu de la réunion du Conseil général de décembre figurant dans le document WT/GC/M/188: Maroc; Suisse; Uruguay (Groupe de travail informel sur les MPME); Jamaïque (ACP); Égypte; Tunisie Nigéria; Taipei chinois; Chili (Discussions structurées sur la facilitation de l'investissement pour le développement); Sénégal; Singapour; République de Corée; Norvège; Barbade; Islande (Groupe de travail informel sur le commerce et l'égalité des genres); Turquie; Australie (Initiative liée à la Déclaration conjointe sur le commerce électronique); Tchad (PMA); Guyana (CARICOM); États-Unis; Philippines; Brésil; Panama (article XII); Fédération de Russie; Paraguay; Union européenne; Costa Rica (Initiative conjointe sur la réglementation intérieure dans le domaine des services); Hong Kong, Chine; Afghanistan; Inde; Japon; Thaïlande; Népal; Botswana (Groupe africain); Viet Nam; Colombie; Mozambique; Canada (Groupe d'Ottawa); Mexique; Ouganda; Chine; Monténégro; Malaisie; Afrique du Sud; Fidji; Pakistan; Tanzanie; Nouvelle-Zélande; Pérou; Vanuatu (Groupe du Pacifique); Royaume d'Arabie saoudite; Indonésie; République de Moldova; Argentine; Équateur; Maurice; Mongolie; Bangladesh; République bolivarienne du Venezuela; et Royaume-Uni. À sa demande, la déclaration faite par le Maroc au titre du point 1 de l'ordre du jour de la réunion du Conseil général de décembre intitulé "*Rapport des réunions informelles du CNC et des chefs de délégation*" est incorporée dans le compte rendu de la réunion de décembre du Conseil général et se trouve avec les déclarations susmentionnées.

<sup>13</sup> Les déclarations du Président ont été ultérieurement distribuées dans les documents JOB/GC/226, JOB/GC/232, JOB/GC/242, JOB/GC/246 et JOB/GC/249.

2.7. À la réunion de décembre, les représentants du Tchad (PMA); de l'Indonésie; du Cambodge; de l'Union européenne; de l'Inde; et du Maroc<sup>14</sup> ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport du Président et des déclarations.

### **3 MESURES LIÉES AU COMMERCE EN RAPPORT AVEC LA COVID-19**

#### **3.1 Partage de données et échange de vues sur les mesures liées au commerce en rapport avec la COVID-19 (WT/GC/M/183)**

3.1. La réunion extraordinaire du Conseil général qui s'est tenue sous forme virtuelle le 15 mai a été l'occasion pour les Membres de partager des données et d'échanger des vues sur les mesures liées au commerce en rapport avec la COVID-19. C'était la première fois qu'une réunion extraordinaire du Conseil général était convoquée pour examiner les aspects touchant les politiques commerciales et les effets d'une crise mondiale et qu'une réunion formelle de l'OMC se tenait sous une forme virtuelle. Le Président a souligné les dimensions économiques de la crise de la COVID-19 et le fait que le commerce, ou l'absence de commerce, pouvait contribuer de diverses manières à résoudre les problèmes ou à exacerber les difficultés – à la fois dans l'immédiat et à plus long terme. Il a pris note des diverses initiatives prises par l'OMC pour faire face à la crise, y compris les déclarations conjointes du Directeur général et les travaux de suivi et d'établissement de rapports du Secrétariat, et a souligné que les Membres avaient publié des déclarations politiques conjointes appelant à maintenir l'ouverture des marchés; à garantir la libre circulation des produits médicaux essentiels ainsi que des produits agricoles et alimentaires, à limiter les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement, et à faire en sorte que les mesures prises en réponse à la crise soient transparentes, temporaires et proportionnées, et ne créent pas d'obstacles non nécessaires au commerce. Sa déclaration complète a été distribuée sous la cote JOB/GC/228. Le Directeur général a également fait une déclaration sur cette question, qui a ensuite été distribuée sous la cote JOB/GC/229.

3.2. Les représentants des pays suivants ont pris la parole: Uruguay; Suisse; Maroc; Jamaïque (ACP); Guyana; Sainte-Lucie (CARICOM); Israël; Botswana (Groupe africain); Monténégro; Nouvelle-Zélande; Argentine (Brésil, Colombie, Costa Rica, Guatemala, Mexique, Panama, Paraguay et Uruguay); Macédoine du Nord; République de Corée; Royaume-Uni; République dominicaine (El Salvador, Guatemala, Honduras et Panama); Philippines; Tadjikistan; Australie; Mexique; Nigéria; Albanie; Paraguay; Japon; Namibie; Brésil; Chili; Colombie; Union européenne; Barbade; Égypte; Singapour; Norvège; Pérou; Sri Lanka; Afghanistan; République de Moldova; Costa Rica; Fédération de Russie; Hong Kong, Chine; Oman; Bénin; Royaume d'Arabie saoudite; Chine; États-Unis; Équateur; Turquie; Tunisie; Thaïlande; Canada; Taipei chinois; Malaisie; Inde; Indonésie; Afrique du Sud; Myanmar, Fidji (Groupe du Pacifique); Ukraine; Viet Nam (ASEAN); Cambodge; Burkina Faso (C-4, PMA et les 36 pays africains producteurs et/ou exportateurs de coton et de coproduits du coton); Maldives; Zimbabwe; Bahamas (observateur); Bélarus (observateur); et Ouzbékistan (observateur).<sup>15</sup>

3.3. Au cours de la réunion, les délégations ont fait référence à plusieurs communications pertinentes, dont les suivantes: a) Déclaration ministérielle du G-20 sur le commerce et l'investissement WT/L/1089); b) Déclaration sur le commerce des marchandises essentielles à la lutte contre la pandémie de COVID-19 (G/C/W/779-G/MA/W/151); c) Faire face à la pandémie de COVID-19 avec un commerce ouvert et prévisible des produits agricoles et alimentaires (WT/GC/208 et WT/GC/208/Rev.1 et WT/GC/208/Rev.2); d) COVID-19: Mesures à envisager durant le confinement et après la réouverture des locaux de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) (RD/GC/13-RD/TNC/2); e) Déclarations de l'ASEAN sur la COVID-19 (WT/GC/210); f) Garantir l'accès d'urgence des PMA aux produits médicaux et alimentaires essentiels pour lutter contre la pandémie de COVID-19 (WT/GC/211); g) Déclaration sur la COVID-19 et le système commercial multilatéral des ministres chargés des questions liées à l'OMC présentée par les coauteurs (WT/GC/212 et WT/GC/21/Rev.1 et WT/GC/21/Rev.2); h) Déclaration sur la COVID-19 par les Ministres de l'APEC chargés du commerce (WT/GC/213); i) Déclaration ministérielle conjointe sur la COVID-19 (WT/GC/214); j) Déclaration sur l'importance des MPME en période de COVID-19

<sup>14</sup> Voir la note de bas de page 12.

<sup>15</sup> À leur demande, les déclarations des délégations du Tchad (PMA) et de la Libye (observateur) ont été incorporées dans le compte rendu de la réunion du Conseil général du 15 mai.

(WT/GC/215 et WT/GC/215/Rev.1); k) Réunion ministérielle du G-20 sur le commerce et l'investissement Déclaration ministérielle (WT/GC/216).

3.4. Le Conseil général a pris note des déclarations.

### **3.2 Déclaration ministérielle conjointe sur des plans d'action visant à faciliter les flux de marchandises et de services ainsi que les mouvements essentiels de personnes – Demande émanant de la République de Corée (WT/GC/M/184)**

3.5. À la réunion de mai, la représentante de la République de Corée a présenté la Déclaration ministérielle conjointe distribuée sous la cote WT/GC/214 et coparrainée par l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande et Singapour. Les représentants du Tchad (PMA), de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie, de Singapour, du Kenya, du Taipei chinois, de l'Afrique du Sud, de l'Inde, du Canada, de l'Union européenne, de l'Afghanistan et du Chili ont pris la parole. Au cours de leurs interventions respectives, le Kenya et le Chili ont fait référence aux points 5 et 6 de l'ordre du jour de mai du Conseil général.<sup>16</sup> La représentante de la République de Corée a pris de nouveau la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

### **3.3 Secteur de l'habillement et du textile à la lumière de la COVID-19 – Déclaration du Bangladesh (WT/GC/M/184)**

3.6. À la réunion de mai<sup>17</sup>, le représentant du Bangladesh a fait une déclaration sur l'impact du comportement des entreprises à la lumière de la COVID-19, en particulier dans le secteur de la confection, et a demandé qu'une réunion soit organisée pour discuter de cette question. Le Conseil général a pris note de la déclaration.

### **3.4 Discussions du Groupe g7+ des accessions à l'OMC sur la COVID-19 – Déclaration de l'Afghanistan (WT/GC/M/184)**

3.7. À la réunion de mai<sup>18</sup>, le représentant de l'Afghanistan a fait le point sur les discussions du Groupe g7+ des accessions à l'OMC sur la COVID-19, au cours desquelles il a invité tous les Membres à examiner les difficultés auxquelles ils étaient confrontés et à les aider à maîtriser la pandémie et à faciliter leur redressement économique et leur résilience. Le Conseil général a pris note de la déclaration.

### **3.5 Initiative relative à la COVID-19: préserver la sécurité alimentaire mondiale grâce à un commerce ouvert – Déclaration des coauteurs du document WT/GC/218/Rev.1 (WT/GC/M/186)**

3.8. À la réunion de juillet, la représentante de l'Australie a présenté, au nom des coauteurs, la communication révisée figurant dans le document WT/GC/218/Rev.1, qui vise à limiter les incidences de la COVID-19 en renforçant l'importance de l'ouverture des marchés, en maintenant les chaînes d'approvisionnement mondiales et en assurant la transparence. Les représentants des pays suivants ont pris la parole: Costa Rica; Canada; Argentine; Uruguay; Brésil; Pérou; Paraguay; Nouvelle-Zélande; Japon; Chili; États-Unis; Singapour; Ukraine; Chine; Royaume-Uni; Nigéria; Union européenne; Fédération de Russie; Pakistan; Qatar; Botswana (Groupe africain); Jamaïque (ACP); Tchad (PMA); Afrique du Sud; Inde; Indonésie; et Malaisie. Au cours de son intervention, le Botswana a fait référence à la déclaration du Groupe africain sur les implications de COVID-19 figurant dans le document WT/GC/219-TN/C/20. Le Conseil général a pris note des déclarations.

### **3.6 Réunion virtuelle des Ministres du commerce de l'APEC Déclaration conjointe 2020 – demande de la Malaisie (WT/GC/M/187)**

3.9. À la réunion d'octobre, le représentant de la Malaisie a présenté la communication figurant dans le document WT/GC/220. Les représentants de l'Australie, du Chili, des États-Unis, du Canada,

---

<sup>16</sup> Les points 5 et 6 de l'ordre du jour de la réunion de mai du Conseil général s'intitulaient respectivement "Processus de désignation du prochain Directeur Général – Déclaration du Président" et "Déclaration ministérielle conjointe sur des plans d'action visant à faciliter les flux de marchandises et de services ainsi que les mouvements essentiels de personnes – Demande émanant de la République de Corée".

<sup>17</sup> Cette déclaration a été faite au titre des "Autres questions" à la réunion du 29 mai.

<sup>18</sup> Cette déclaration a été faite au titre des "Autres questions" à la réunion du 29 mai.

des Philippines, du Viet Nam (ASEAN) et du Japon ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

### **3.7 COVID-19 et au-delà: Commerce et santé – Déclaration des coauteurs du document WT/GC/223 (WT/GC/M/188)**

3.10. À la réunion de décembre, le représentant de l'Union Européenne a présenté la communication reproduite sous la cote WT/GC/223, coparrainée par l'Australie; le Brésil; le Canada; le Chili; le Japon; le Kenya; le Mexique; la Nouvelle-Zélande; la Norvège; la République de Corée; Singapour; et la Suisse.

3.11. Les représentants de l'Australie; de la République de Moldova; de la Fédération de Russie; du Nigéria; du Sénégal; de Hong Kong, Chine; de la Côte d'Ivoire; du Chili; de l'Islande; de la Colombie; des Fidji; du Mexique; du Costa Rica; de la Norvège; du Canada; de la République de Corée; des États-Unis; de la Nouvelle-Zélande; de la Suisse; de la Thaïlande; du Taipei chinois; du Guyana (CARICOM); de l'Indonésie; de la Turquie; du Bangladesh; du Tchad (PMA); du Royaume-Uni; du Pérou; du Brésil; du Vanuatu (Groupe du Pacifique); de Maurice (Groupe africain); de l'Inde; de Singapour; du Qatar; du Cameroun; d'Israël; de l'Afrique du Sud; du Pakistan; du Royaume d'Arabie saoudite; du Mali; du Cambodge; et d'Oman ont pris la parole. L'Union européenne a de nouveau pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

## **4 PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE<sup>19</sup>**

### **4.1 Rapports des Présidents du Conseil du commerce des marchandises et du Conseil du commerce des services (WT/GC/M/188)**

4.1. À la réunion de décembre, le Président a appelé l'attention des Membres sur les rapports présentés au Conseil général par les Présidents du Conseil du commerce des marchandises et du Conseil du commerce des services figurant dans les documents G/C/67 et S/C/61, respectivement. Les Présidents du Conseil du commerce des marchandises et du Conseil du commerce des services ont présenté ces rapports et la Présidente du Conseil des ADPIC a fait une déclaration sur l'évolution de la situation dans ce domaine. Le Président a ensuite fait une déclaration. Le Conseil général a pris note des rapports et des déclarations des Présidents.<sup>20</sup>

### **4.2 Programme de travail sur le commerce électronique et moratoire sur l'imposition de droits de douane sur les transmissions électroniques – Demande de l'Inde (WT/GC/M/187 et WT/GC/M/188)**

4.2. À la réunion d'octobre, le représentant de l'Inde a fait une déclaration soulignant l'importance des discussions dans le cadre du Programme de travail sur le commerce électronique et sur le moratoire. Les représentants de l'Afrique du Sud; de l'Indonésie; du Nigéria; de l'Australie; du Botswana (Groupe africain); du Bangladesh; de la Jamaïque (ACP); de la Namibie; de Sainte-Lucie (CARICOM); du Royaume-Uni; de la Turquie; des États-Unis; du Mali; du Mexique; du Canada; de la Suisse; d'Israël; de Singapour; du Japon; de Sri Lanka; de l'Union européenne; du Pakistan; du Tchad (PMA); et du Chili ont pris la parole. L'Inde a de nouveau pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

4.3. À la réunion de décembre, le représentant de l'Inde a fait une déclaration sur cette question. Le Conseil général a pris note de la déclaration.<sup>21</sup>

### **4.3 Redynamiser les travaux au titre du Programme de travail de 1998 sur le commerce électronique – communication présentée par l'Afrique du Sud et l'Inde (WT/GC/M/188)**

4.4. À la réunion de décembre, le représentant de l'Afrique du Sud a présenté la communication établie conjointement avec l'Inde et distribuée sous la cote WT/GC/W/812.

<sup>19</sup> Voir également le paragraphe 2.2 et la note de bas de page 13.

<sup>20</sup> Voir le paragraphe 4.4 pour la liste des Membres qui sont intervenus au titre du sous-point relatif au Programme de travail sur le commerce électronique.

<sup>21</sup> Voir le paragraphe 4.4 pour la liste des Membres qui sont intervenus au titre du sous-point relatif au Programme de travail sur le commerce électronique.

4.5. Les représentants de l'Uruguay; du Pérou; de la République de Corée; de la Barbade; de la Turquie; de l'Ouganda; du Nigéria; du Chili; du Botswana (Groupe africain); des États-Unis; du Taipei chinois; de l'Indonésie; du Tchad (PMA); du Pakistan; du Japon; de la Tunisie; de la Thaïlande; du Guyana (CARICOM)); de l'Australie; du Mexique; de Singapour; du Bangladesh; de Hong Kong, Chine; de la Namibie; de l'Égypte; de Sri Lanka; du Vanuatu (Groupe du Pacifique); du Royaume-Uni; de la Suisse; du Sénégal; de l'Union européenne; du Canada; du Brésil; des Philippines; de la Jamaïque (ACP); d'Oman; et d'Israël ont pris la parole. L'Afrique du Sud a de nouveau pris la parole et l'Inde a pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

## **5 QUESTIONS RELEVANT DU CONSEIL DES ADPIC**

### **5.1 Examen annuel du système de licences obligatoires spéciales – Paragraphe 7 de l'Annexe de l'Accord sur les ADPIC amendé et paragraphe 8 de la Décision sur la mise en œuvre du paragraphe 6 de la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique – Rapport du Conseil des ADPIC (WT/GC/M/188)**

5.1. En août 2003, le Conseil général a adopté la Décision sur la mise en œuvre du paragraphe 6 de la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique. Le paragraphe 8 de cette décision disposait que le Conseil des ADPIC réexaminerait chaque année le fonctionnement du système décrit dans la présente décision afin d'assurer son application effective et présenterait chaque année un rapport sur son application au Conseil général. Par ailleurs, conformément à la Décision d'août 2003, le Conseil général a adopté en décembre 2005 un Protocole portant amendement de l'Accord sur les ADPIC, qui a été présenté aux Membres pour acceptation. Conformément à l'article X:3 de l'Accord sur l'OMC, ce protocole est entré en vigueur le 23 janvier 2017, après acceptation par les deux tiers des Membres de l'OMC. L'Accord sur les ADPIC amendé et la Décision de 2003 prévoyaient que le Conseil des ADPIC réexaminerait chaque année le fonctionnement du système et présenterait chaque année un rapport sur son application au Conseil général.

5.2. À la réunion de décembre, la Présidente du Conseil des ADPIC a présenté le rapport du Conseil (IP/C/86 et IP/C/86/Corr.1) sur son réexamen annuel de la Décision sur la mise en œuvre du paragraphe 6 de la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique. Le Conseil général a pris note du rapport du Conseil des ADPIC et de la déclaration de la Présidente du Conseil des ADPIC.

### **5.2 Rapport de situation sur l'examen par le Conseil des ADPIC de la "Proposition de dérogation à certaines dispositions de l'Accord sur les ADPIC pour la prévention, l'endiguement et le traitement de la COVID-19" – Déclaration de la Présidente du Conseil des ADPIC (WT/GC/M/188).**

5.3. À la réunion de décembre, la Présidente du Conseil des ADPIC a présenté un rapport de situation sur la "Proposition de dérogation à certaines dispositions de l'Accord sur les ADPIC pour la prévention, l'endiguement et le traitement de la COVID-19" figurant dans le document IP/C/W/669 et ses addenda.<sup>22</sup> Les représentants du Botswana (Groupe africain); du Chili; de la République de Corée; de la Jamaïque (ACP); de Hong Kong, Chine; de Cuba; de l'Australie; de l'Afrique du Sud; de la Malaisie; de l'Afghanistan; du Pakistan; de la Colombie; de la Turquie; de la Mongolie; de la Tunisie; du Japon; d'El Salvador; de l'Union Européenne; du Mozambique; de l'Égypte; du Bangladesh; de la République dominicaine; du Canada; de Singapour; de Sri Lanka; de la Suisse; du Sénégal; du Royaume-Uni; de l'Inde; du Népal; du Tchad (PMA); de l'Indonésie; et du Nigeria ont pris la parole.<sup>23</sup> Le Président a noté que les discussions tenues ce jour-là avaient mis en lumière l'importance que les Membres attachaient à cette question et a encouragé toutes les délégations à continuer de participer de manière constructive aux nouvelles discussions au sein du Conseil des ADPIC. Il a remercié la Présidente du Conseil des ADPIC pour son leadership et a noté que le Conseil des ADPIC ferait rapport au Conseil Général conformément à l'article IX:3 de l'Accord de Marrakech. Le Conseil général a pris note du rapport de la Présidente et des déclarations.

<sup>22</sup> IP/C/W/669/Add.1, IP/C/W/669/Add.2, IP/C/W/669/Add.3, IP/C/W/669/Add.4, IP/C/W/669/Add.5, IP/C/W/669/Add.6, IP/C/W/669/Add.7 et IP/C/W/669/Add.8. Voir aussi IP/C/W/669/Corr.1.

<sup>23</sup> À sa demande, la déclaration faite par la délégation d'Oman au titre de ce point de l'ordre du jour est incorporée dans le compte rendu de la réunion de décembre du Conseil général.

## **6 PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LES PETITES ÉCONOMIES – RAPPORTS (WT/GC/M/182; WT/GC/M/184; WT/GC/M/186; WT/GC/M/187; ET WT/GC/M/188)**

6.1. Lors de la réunion de mars, le Président du CCD a indiqué que le texte proposé en vue de l'adoption d'une décision ministérielle sur les petites économies était toujours à l'étude et qu'il n'y avait pas d'objection à la proposition visant à tenir un séminaire sur les possibilités et difficultés qui se présentaient aux petites économies pour ce qui était d'attirer les investissements. Les représentants de El Salvador (PEV) et de la Barbade ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport du Président du CCD et des déclarations.

6.2. À la réunion de mai, le Président du CCD a indiqué qu'en raison de la COVID-19, la session spécifique prévue le 26 mars avait été reportée – cette session aurait pu permettre de convenir d'un texte en vue de l'adoption, à la CM12, d'une décision ministérielle concernant le Programme de travail sur les petites économies. La CM12 ayant également été reportée, le Président du CCD discutera avec le groupe des PEV sur la voie à suivre. Les représentants du Vanuatu (Groupe du Pacifique), de Maurice, de Sainte-Lucie (CARICOM), d'El Salvador (SVE) et de la Barbade ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport du Président du CCD et des déclarations.

6.3. Lors de la réunion de juillet, le Président du CCD a indiqué qu'il avait pris contact avec les représentants des PEV et d'autres délégations et qu'il prévoyait de convoquer une réunion après la pause estivale pour examiner les questions pertinentes. Il a pris note des suggestions des délégations d'inclure des sujets tels que l'impact de la COVID-19 sur le commerce dans les petites économies et sur les moyens d'attirer les investissements. Les représentants du Guatemala (PEV), de Fidji, de Sainte-Lucie (CARICOM), du Vanuatu (Groupe du Pacifique), de Sri Lanka, du Burkina Faso (C-4) et de la Barbade ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport du Président du CCD et des déclarations.

6.4. Lors de la réunion d'octobre, le Président du CCD a fait savoir qu'il avait pris contact avec les représentants des PEV et d'autres délégations et qu'il prévoyait de convoquer une réunion après la pause estivale pour examiner les questions pertinentes. Les délégations ont suggéré des sujets tels que l'impact de la COVID-19 sur le commerce des petites économies et les moyens d'attirer les investissements dans les petites économies. Les représentants de la Barbade, du Guatemala (PEV), de Sri Lanka, de l'Équateur, de Sainte-Lucie (CARICOM), de Maurice, de la République de Corée et de Fidji (Groupe du Pacifique) ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport du Président du CCD et des déclarations.

6.5. À la réunion de décembre, le Président du CCD a rendu compte des discussions récentes sur les possibilités et difficultés qui se présentaient aux petites économies pour ce qui était d'attirer les investissements et sur l'impact de la flambée de COVID-19 sur le commerce des petites économies. Un rapport serait établi sur les travaux menés depuis la onzième Conférence ministérielle, lequel contiendrait aussi les éléments d'un texte convenu pour une Décision Ministérielle, y compris en ce qui concernait les travaux futurs. Les représentants de la Barbade, des Fidji, de Sri Lanka, du Vanuatu (îles du pacifique), de la Jamaïque, du Guatemala (PEV) et du Guyana (CARICOM) ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport du Président du CCD et des déclarations.

## **7 ASPECTS DE LA QUESTION DU COTON RELATIFS À L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT**

### **7.1 Plan d'action pour le renforcement du soutien au développement des coproduits du coton dans les PMA – Projet de déclaration du Conseil général – Communication présentée par le Burkina Faso au nom du C-4 et de la Côte d'Ivoire (WT/GC/M/188).**

7.1. À la réunion de décembre, le représentant du Burkina Faso (C-4 et les 36 pays africains producteurs et/ou exportateurs de coton et de coproduits du coton) a fait une déclaration sur cette question et a présenté un projet de déclaration du Conseil Général figurant dans le document WT/GC/W/808 au nom du C-4 et de la Côte d'Ivoire. Le Directeur général adjoint M. Wolff et les représentants du Botswana (Groupe africain); du Sénégal; de l'Afrique du Sud; du Cameroun; du Brésil; du Pakistan; des États-Unis; du Tchad (PMA); de l'Inde; de la Turquie; de la Jamaïque (ACP); de l'Union européenne; du Nigéria; de la Tunisie; de la Chine; du Mozambique; de l'Australie; et d'Haïti ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

## 7.2 Déclaration du Directeur général adjoint (WT/GC/M/188).

7.2. À la réunion de décembre, le Directeur général adjoint M. Wolff a présenté un rapport périodique sur les aspects de la question du coton relatifs à l'aide au développement et a fait référence au Rapport sur la 33<sup>ème</sup> série de consultations au titre du Mécanisme du cadre consultatif du Directeur général en faveur du coton figurant dans le document TN/AG/SCC/W/35-WT/CFMC/62. Le Conseil général a pris note du rapport du Directeur général adjoint M. Wolff.

## 8 QUESTIONS RELATIVES À L'ACCESSION

### 8.1 Rapport annuel du Directeur général pour 2019 (WT/GC/M/182)

8.1. À la réunion de mars, le Directeur général a présenté le Rapport annuel 2019 sur les accessions à l'OMC (WT/ACC/36-WT/GC/207) et a souligné que 2019 était une année encore chargée pour les accessions à l'OMC, 14 des 22 processus d'accession en cours étaient classés comme "actifs". Les représentants du Panama (Membres relevant de l'article XII), de l'Afghanistan, du Tchad (PMA), des États-Unis, de l'Uruguay, du Botswana (Groupe africain), de l'Afrique du Sud, de la Turquie, du Royaume-Uni, du Bénin, de l'Oman, du Qatar, de la Somalie (observateur) et de l'Éthiopie (observateur) ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport du Directeur général et des déclarations.

### 8.2 Curaçao (WT/GC/M/182)

8.2. À la réunion de mars, le Conseil général est convenu d'établir le Groupe de travail chargé d'examiner la demande d'accession de Curaçao figurant dans le document WT/ACC/CUW/1, avec le mandat et la composition types dont la Présidente a donné lecture à la réunion. M. Caryl Monte, Président de la Commission permanente du commerce international et des relations économiques extérieures et négociateur en chef de Curaçao (observateur), et les représentants du Royaume des Pays-Bas, du Panama (Membres relevant de l'article XII), de l'Union européenne, de Sainte-Lucie (OECD), de la Barbade, du Royaume-Uni, de la Jamaïque et de la République dominicaine ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

### 8.3 Somalie (WT/GC/M/187)

8.3. À la réunion d'octobre<sup>24</sup>, le Président a annoncé qu'à l'issue d'un processus de consultations mené par le Directeur général adjoint Wolff, un consensus s'était dégagé sur la désignation de M. l'Ambassadeur Mikael Anzén (Suède) comme Président du Groupe de travail de l'accession de la Somalie. Le Conseil général a pris note de la déclaration.

## 9 STATUT D'OBSERVATEUR

### 9.1 Turkménistan (WT/GC/M/184 et WT/GC/M/186)

9.1. À la réunion de mai<sup>25</sup>, le Président a annoncé qu'il engagerait des consultations sur la demande de statut d'observateur présentée par le Turkménistan (WT/L/1090). Le Conseil général a pris note<sup>26</sup> de la déclaration du Président.

9.2. À la réunion de juillet, le Président a indiqué qu'à la suite de discussions avec un certain nombre de délégations, il avait envoyé une communication le 25 juin pour suggérer que, si aucune objection ou réserve n'avait été reçue avant le 3 juillet, le Conseil général examinerait la demande de statut d'observateur à sa réunion ordinaire suivante. Comme il n'avait reçu aucune objection, il croyait comprendre que le Conseil général pourrait être en mesure de prendre une décision à ce sujet. Il a donc proposé que le Conseil général accède à la demande d'octroi du statut d'observateur au Turkménistan. Le Conseil général en est ainsi convenu. S.E. M. Atageldi Haljanov, Ambassadeur et Représentant permanent du Turkménistan à Genève (Observateur), et les représentants de l'Afghanistan, du Panama (Membres relevant de l'article XII), de la Mongolie (PDSL), du Tadjikistan,

<sup>24</sup> Ce point a été abordé au titre des "Autres questions" à la réunion d'octobre.

<sup>25</sup> Ce point a été abordé au titre des "Autres questions" à la réunion de mai.

<sup>26</sup> À la demande de la délégation de l'Afghanistan, sa déclaration au titre de ce point de l'ordre du jour figure dans le compte rendu de la réunion de mai et est reproduite à l'annexe 2 du document WT/GC/M/184.

de l'Ukraine, de la Turquie, de l'Inde, de la République kirghize, du Kazakhstan, de la Fédération de Russie, du Paraguay et du Pakistan ont pris la parole. Le Turkménistan (Observateur) a pris à nouveau la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

## 10 DÉROGATIONS

### 10.1 Introduction des modifications du Système harmonisé de 2002, 2007, 2012 et 2017 dans les Listes de concessions tarifaires de l'OMC – Projet de décision (WT/GC/M/188)

10.1. À la réunion de décembre, le Conseil général a examiné quatre projets de décision portant octroi d'une dérogation, contenus dans les documents G/C/W/782, G/C/W/783, G/C/W/784 et G/C/W/785, qui concernaient l'introduction des modifications du Système harmonisé de 2002, 2007, 2012 et 2017, respectivement, dans les Listes de concessions tarifaires de l'OMC. Le Président du Conseil du commerce des marchandises a fait rapport sur l'examen de cette question par le CCM. Le Conseil général a pris note du rapport et, conformément aux procédures de prise de décisions au titre des articles IX et XII de l'Accord sur l'OMC convenues en novembre 1995 (WT/L/93), a adopté les quatre projets de décision, qui ont été distribués ultérieurement sous les cotes WT/L/1104, WT/L/1105, WT/L/1106 et WT/L/1107, ainsi que la demande présentée par l'Équateur d'être ajouté à l'annexe des documents G/C/W/784 et G/C/W/785 concernant les dérogations.

### 10.2 Réexamen des dérogations conformément à l'article IX:4 de l'Accord sur l'OMC (WT/GC/M/186 et WT/GC/M/188)

10.2. Conformément à l'article IX:4 de l'Accord sur l'OMC, "[t]oute dérogation accordée pour une période de plus d'une année sera réexaminée par la Conférence ministérielle une année au plus après qu'elle aura été accordée, puis chaque année jusqu'à ce qu'elle prenne fin".

10.3. À la réunion de juillet, le Conseil général a réexaminé les dérogations suivantes conformément à l'article IX:4

- a. Pays les moins avancés Membres – Obligations au titre de l'article 70:8 et 70:9 de l'Accord sur les ADPIC en ce qui concerne les produits pharmaceutiques, dérogation accordée le 30 novembre 2015 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2033 (WT/L/971).
- b. Système de certification du processus de Kimberley pour les diamants bruts, dérogation accordée le 26 juillet 2018 jusqu'au 31 décembre 2024 (WT/L/1039).
- c. Canada – CARIBCAN, dérogation accordée le 28 juillet 2015 jusqu'au 31 décembre 2023 (WT/L/958, WT/L/1091).

10.4. Ce faisant, le Conseil général a examiné un rapport sur la mise en œuvre de la dérogation correspondante dans le document WT/L/1091. Les représentants du Tchad (PMA), du Canada, de la Jamaïque, de Sainte-Lucie (CARICOM) et de l'Union européenne ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport figurant dans le document WT/L/1091 et des déclarations.

10.5. À la réunion de décembre, le Conseil général a réexaminé les dérogations suivantes conformément à l'article IX:4:

- a. Traitement préférentiel pour les services et fournisseurs de services des pays les moins avancés, dérogation accordée le 17 décembre 2011 jusqu'au 31 décembre 2030 (WT/L/847, WT/L/982).
- b. Traitement tarifaire préférentiel pour les pays les moins avancés, dérogation accordée le 16 octobre 2019 jusqu'au 30 juin 2029 (WT/L/1069).
- c. Cuba – Article XV:6 – Prorogation de la dérogation, dérogation accordée le 7 décembre 2016 jusqu'au 31 décembre 2021 (WT/L/1003, WT/L/1102).
- d. Union européenne – Application du traitement préférentiel autonome aux pays de la partie occidentale des Balkans, dérogation accordée le 7 décembre 2016 jusqu'au 31 décembre 2021 (WT/L/1002, WT/L/1103).

- e. États-Unis – Loi sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique, dérogation accordée le 30 novembre 2015 jusqu'au 30 septembre 2025 (WT/L/970, WT/L/1097 et WT/L/1097/Corr.1).
- f. États-Unis – Loi relative au redressement économique du Bassin des Caraïbes, dérogation accordée le 16 octobre 2019 jusqu'au 30 septembre 2025 (WT/L/1070, WT/L/1096 and WT/L/1096/Corr.1).
- g. États-Unis – Ancien territoire sous tutelle des îles du Pacifique, dérogation accordée le 7 décembre 2016 jusqu'au 31 décembre 2026 (WT/L/1000, WT/L/1098, WT/L/1098/Corr.1<sup>27</sup> et WT/L/1098/Corr.2).
- h. États-Unis – Préférences commerciales accordées au Népal, dérogation accordée le 7 décembre 2016 jusqu'au 31 décembre 2025 (WT/L/1001, WT/L/1099).

10.6. Ce faisant, le Conseil général a examiné les rapports sur la mise en œuvre des dérogations respectives, reproduits dans les documents WT/L/1096, WT/L/1096/Corr.1, WT/L/1097, WT/L/1097/Corr.1, WT/L/1098, WT/L/1098/Corr.1, WT/L/1098/Corr.2, WT/L/1099, WT/L/1102 et WT/L/1103. Les représentants de Sainte-Lucie (CARICOM) et de la Jamaïque ont pris la parole.<sup>28</sup> Le Conseil général a pris note des rapports et des déclarations.

## **11 DOUZIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE**

### **11.1 Déclaration de la Présidente (WT/GC/M/182)**

11.1. À la réunion de mars, la Présidente a fait une déclaration sur les rapports annuels à transmettre aux Ministres à la CM12 et sur un éventuel document final. Le représentant de la Barbade a pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

### **11.2 Élection du bureau (WT/GC/M/182)**

11.2. À la réunion de mars, le Conseil général est convenu d'élire les Vice-Présidents suivants pour la CM12: S.E. Mme Amelia Kyambadde (Ouganda), S.E. M. Jerome Walcott (Barbade) et S.E. M. Simon Birmingham (Australie).

### **11.3 Demande de statut d'observateur présentée par la Palestine (WT/GC/M/182)**

11.3. À la réunion de mars, le Conseil général est convenu d'octroyer à la Palestine le statut d'observateur à la CM12 sur une base ad hoc.

### **11.4 Lancement du logo de la CM12 – Déclaration du Kazakhstan (WT/GC/M/182)**

11.4. À la réunion de mars, le représentant du Kazakhstan a lancé le logo de la douzième session de la Conférence ministérielle, dans le cadre des préparatifs de la CM12. La Présidente et le représentant du Kazakhstan ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

### **11.5 Date et lieu (WT/GC/M/184; WT/GC/M/186; WT/GC/M/187; et WT/GC/M/188)**

11.5. À la réunion de mai, le Président a rendu compte des consultations que le Directeur général et lui-même avaient menées à la lumière du report de la CM12 à Nour-Soultan du 8 au 11 juin 2020 en raison de la pandémie de COVID 19 et à la suite de la communication que le Kazakhstan avait distribuée sous la cote WT/GC/209 confirmant qu'il restait prêt à accueillir la CM12 en juin 2021 à Nour-Soultan. Les représentants de la Thaïlande; du Botswana (Groupe africain); de la Jamaïque (ACP); du Paraguay; du Brésil; du Viet Nam (ASEAN); de la République de Corée; de Hong Kong, Chine; de la Barbade; de la Tanzanie; de la Fédération de Russie; de la République dominicaine; de l'Inde; du Taipei chinois; de l'Équateur; du Cameroun; de l'Union européenne; du Nigéria; de l'Afghanistan; de Singapour; et du Kazakhstan ont pris la parole. Au cours de leurs interventions

<sup>27</sup> Distribué en anglais seulement.

<sup>28</sup> À sa demande, la déclaration faite par la délégation du Tchad (PMA) au titre de ce point de l'ordre du jour a été incorporée au compte rendu de la réunion de décembre du Conseil général.

respectives, la Thaïlande; la Jamaïque (ACP); le Paraguay; le Viet Nam (ASEAN); la Tanzanie; l'Équateur; et l'Afghanistan, ont mentionné à la fois les points 4 et 5 de l'ordre du jour de mai du Conseil général<sup>29</sup> et le Viet Nam (ASEAN) le point 2 de l'ordre du jour de mai du Conseil général.<sup>30</sup> Le Conseil général a pris note du rapport du Président et des déclarations.

11.6. À la réunion de juillet, le Président a indiqué que des préoccupations subsistaient quant aux incertitudes suscitées par l'évolution de la pandémie de COVID-19 et que plusieurs délégations restaient d'avis que cette date fixée devrait nécessairement être considérée comme une "hypothèse de travail". Par conséquent, la troisième semaine de juin 2021 – du 21 au 24 juin – restait une "hypothèse de travail", et le Conseil général prendrait une décision formelle en temps opportun. Les représentants du Brésil; de la Thaïlande; de l'Afghanistan; du Paraguay; de la Namibie; du Viet Nam (ASEAN); de la République de Corée; de l'Inde; du Royaume-Uni; du Botswana (Groupe africain); du Pérou; de l'Afrique du Sud; de la Fédération de Russie; du Burkina Faso (C-4); du Cambodge; de l'Union européenne; du Nigéria; de la Jamaïque; du Japon; du Cameroun; de l'Équateur; et du Kazakhstan ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport du Président et des déclarations.

11.7. À la réunion d'octobre, le Président a noté que, compte tenu des incertitudes causées par la COVID-19, l'"hypothèse de travail" restait que la Conférence aurait lieu pendant la troisième semaine de juin 2021, c'est-à-dire du 21 au 24 juin. Il a invité tous les Membres à rester engagés de manière constructive sur cette question afin que le Conseil général puisse prendre une décision formelle dès que possible. Les représentants du Brésil, du Botswana (Groupe africain), de la République dominicaine, du Royaume-Uni, de la Namibie, de l'Afrique du Sud, du Viet Nam (ASEAN), de la Fédération de Russie, des Philippines, de l'Inde, de l'Afghanistan, de la Malaisie, du Tchad (PMA) et du Kazakhstan ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport du Président et des déclarations.

11.8. À la réunion de décembre, le Président a noté que, depuis la réunion d'octobre, il avait poursuivi ses consultations avec les délégations, y compris avec les coordonnateurs de groupe. Sur la base de ces discussions, les Membres lui ont fait savoir que, compte tenu de la situation actuelle, il n'était plus réaliste de prévoir de tenir la douzième Conférence ministérielle en juin et qu'il serait nécessaire d'envisager d'autres dates vers la fin de l'année 2021. Dans le même temps, et sur la base de ce que les Membres lui avaient dit, il lui semblait de plus en plus important et urgent qu'une décision ferme soit prise afin que les Membres aient des informations claires sur la question. Les représentants de la Thaïlande; du Botswana (Groupe africain); de la Namibie; de Singapour; de la Barbade; de la Mongolie; de la Jamaïque (ACP); du Guyana (CARICOM); de l'Australie; des États-Unis; de la Malaisie; de la Colombie; de la Fédération de Russie; de la République de Corée; de l'Inde; de Hong Kong, Chine; du Royaume-Uni; de la Turquie; de l'Afrique du Sud; de la Tunisie; de l'Équateur; des Philippines; du Brésil; du Taipei chinois; du Japon; du Nigéria; du Cambodge; de l'Afghanistan; de l'Uruguay; du Mexique; du Tchad; du Royaume d'Arabie saoudite; de l'Indonésie; d'Haïti; de la République de Moldova; et du Kazakhstan ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport du Président et des déclarations.

## **12 PROCÉDURES VISANT À RENFORCER LA FONCTION DE NÉGOCIATION DE L'OMC – DÉCLARATION DES ÉTATS-UNIS (WT/GC/M/182; WT/GC/M/186; WT/GC/M/187; ET WT/GC/M/188)**

12.1. À la réunion de mars, les États-Unis ont présenté ce point, y compris les communications figurant dans les documents WT/GC/W/757/Rev.1 et WT/GC/W/764/Rev.1. Les représentants de l'Union européenne, de l'Australie, de la Colombie, de la Chine, du Tchad (PMA), de la Barbade, de l'Inde, de Sainte-Lucie (OECO), de l'Afrique du Sud, de l'Indonésie, de la Jamaïque (ACP), de la Thaïlande, de Sri Lanka et de la Namibie ont pris la parole. Les États-Unis ont de nouveau pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

12.2. À la réunion de juillet, les États-Unis ont fait une déclaration sur cette question, faisant référence à leurs communications reproduites dans les documents WT/GC/W/757/Rev.1 et

<sup>29</sup> Les points 4 et 5 de l'ordre du jour de la réunion de mai du Conseil général s'intitulaient respectivement "Douzième session de la Conférence ministérielle – date et lieu – Déclaration du Président" et "Processus de désignation du prochain Directeur général – Déclaration du Président".

<sup>30</sup> Le point 2 de l'ordre du jour de la réunion de mai du Conseil général s'intitulait "Mise en œuvre des résultats de Bali, de Nairobi et de Buenos Aires – Déclaration du Président".

WT/GC/W/764/Rev.1. Les représentants du Brésil; de la Chine; de l'Australie; de l'Union européenne; du Tchad (PMA); de l'Inde; de la Colombie; de la Fédération de Russie; de l'Afrique du Sud; de la Jamaïque (ACP); du Japon; de la Turquie; du Mexique; et du Cameroun ont pris la parole. Les États-Unis ont de nouveau pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

12.3. À la réunion d'octobre, les États-Unis ont fait une déclaration sur cette question, faisant référence à leurs communications reproduites dans les documents WT/GC/W/757/Rev.1 et WT/GC/W/764/Rev.1. Les représentants du Brésil; de l'Union européenne; de la Fédération de Russie; du Botswana (Groupe africain); de l'Afrique du Sud; de Sainte-Lucie (CARICOM); de l'Australie; de la Namibie; du Tchad (PMA); de la Norvège; de la Chine; de la Jamaïque (ACP); de l'Indonésie; de la Barbade; du Japon; de l'Inde; de la Turquie; et du Pakistan ont pris la parole. Les États-Unis ont de nouveau pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

12.4. À la réunion de décembre, les États-Unis ont fait une déclaration et ont fait référence à leurs communications reproduites dans les documents WT/GC/W/757/Rev.1 et WT/GC/W/764/Rev.1. Les représentants du Botswana (Groupe africain); de la Chine; de l'Inde; de l'Union européenne; du Tchad (PMA); du Japon; du Pakistan; de la Jamaïque (ACP); du Guyana (CARICOM); de la Barbade; du Brésil; et de l'Afrique du Sud ont pris la parole. Les États-Unis ont de nouveau pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

### **13 RENFORCER L'OMC POUR PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT ET L'INCLUSION – COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE GROUPE AFRICAIN, CUBA ET L'INDE (WT/GC/M/188)**

13.1. À la réunion de décembre, le représentant de l'Afrique du Sud a présenté la communication révisée reproduite dans le document WT/GC/W/778/Rev.3, coparrainée par le Groupe africain, Cuba et l'Inde. Les représentants du Botswana (Groupe africain); de Cuba; du Tchad (PMA); d'Oman; de la Jamaïque (ACP); de l'Union européenne; des États-Unis; de la Chine; du Pakistan; du Bangladesh; de Sri Lanka; et de l'Inde ont pris la parole. Au cours de son intervention, la représentante d'Oman s'est référée aux points 11 et 12 de l'ordre du jour de la réunion de décembre du Conseil général.<sup>31</sup> Le Conseil général a pris note des déclarations.

### **14 LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE DE PROCÉDURES POUR LES CONSEILS ET COMITÉS DE L'OMC TRAITANT DES PRÉOCCUPATIONS COMMERCIALES – COMMUNICATION ET DÉCLARATION DES COAUTEURS (WT/GC/M/182; WT/GC/M/186; WT/GC/M/187; ET WT/GC/M/188)**

14.1. À la réunion de mars, le représentant de l'Union européenne, au nom des coauteurs, a présenté la proposition révisée figurant dans le document WT/GC/W/777/Rev.5. Les représentants du Canada; de la Chine; de Hong Kong, Chine; de la Suisse; du Taipei chinois; du Tchad (PMA); du Royaume-Uni; du Bangladesh; du Paraguay; des États-Unis; de l'Inde; de l'Indonésie; de l'Afrique du Sud; et de l'Équateur ont pris la parole. L'Union européenne a de nouveau pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

14.2. À la réunion de juillet, le représentant de l'Union européenne, au nom des coauteurs, a fait une déclaration sur la proposition révisée figurant dans le document WT/GC/W/777/Rev.5. Les représentants de la Norvège; de l'Uruguay; des États-Unis; de l'Inde; du Brésil; du Tchad (PMA); de la Turquie; du Taipei chinois; de Hong Kong, Chine; du Nigéria; de l'Afrique du Sud; du Bangladesh; et du Mexique ont pris la parole. L'Union européenne a de nouveau pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

14.3. À la réunion d'octobre, le représentant de l'Union européenne, au nom des coauteurs, a fait une déclaration sur la proposition révisée figurant dans le document WT/GC/W/777/Rev.5. Les représentants de l'Inde; de l'Afrique du Sud; du Royaume-Uni; du Tchad (PMA); du Mexique; de l'Indonésie; de la Thaïlande; du Bangladesh; et du Taipei chinois ont pris la parole. L'Union européenne a de nouveau pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

---

<sup>31</sup> Les points 11 et 12 de l'ordre du jour de la réunion de décembre du Conseil général s'intitulaient respectivement "Procédures visant à renforcer la fonction de négociation de l'OMC – Déclaration des États-Unis" et "Renforcer l'OMC pour promouvoir le développement et l'inclusion – Communication présentée par le Groupe africain, Cuba et l'Inde".

14.4. À la réunion de décembre<sup>32</sup>, le représentant de l'Union européenne, au nom des coauteurs, a indiqué qu'ils poursuivraient leurs discussions avec les Membres sur leurs questions concernant la proposition figurant dans le document WT/GC/W/777/Rev.5, et qu'ils avaient l'intention de faire rapport à la prochaine occasion. Le Conseil général a pris note de la déclaration.

#### **15 L'IMPORTANCE DES CONDITIONS AXÉES SUR LE MARCHÉ POUR LE SYSTÈME COMMERCIAL MONDIAL – COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LES ÉTATS-UNIS ET DÉCLARATION CONJOINTE DU BRÉSIL, DU JAPON ET DES ÉTATS-UNIS (WT/GC/M/182; WT/GC/M/186; WT/GC/M/187; ET WT/GC/M/188)**

15.1. À la réunion de mars, le représentant des États-Unis a présenté ce point, y compris la communication de son pays reproduite dans le document WT/GC/W/796. Les représentants du Canada; du Japon; du Brésil; de la Colombie; du Taipei chinois; du Nigéria; de l'Australie; de l'Union européenne; de l'Afrique du Sud; de l'Uruguay; de l'Indonésie; du Royaume-Uni; de la Norvège; du Pakistan; de la Fédération de Russie; de Sri Lanka; de l'Inde; du Mexique; de la Suisse; et de la Chine ont pris la parole. Les États-Unis et la Chine ont de nouveau pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

15.2. À la réunion de juillet, les représentants des États-Unis et du Brésil ont présenté leur déclaration conjointe figurant dans le document WT/GC/W/803. Les représentants de la Chine; de l'Australie; du Nigéria; de l'Union européenne; de la Norvège; de la Suisse; du Royaume-Uni; de la Fédération de Russie; du Taipei chinois; du Paraguay; de l'Afrique du Sud; du Canada; de l'Inde; du Japon; et du Burkina Faso ont pris la parole. Les États-Unis et le Brésil ont de nouveau pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

15.3. À la réunion d'octobre, les représentants des États-Unis, du Brésil et du Japon ont présenté leur déclaration conjointe révisée distribuée sous la cote WT/GC/W/803/Rev.1. Les représentants de l'Afrique du Sud; de l'Union européenne; du Royaume-Uni; des Philippines; du Nigéria; de la Suisse; de la Fédération de Russie; de la Norvège; du Mexique; du Canada; du Taipei chinois; de l'Inde; de l'Australie; du Pakistan; de la Colombie; et de la Chine ont pris la parole. Les États-Unis ont de nouveau pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

15.4. À la réunion de décembre, les représentants des États-Unis, du Brésil et du Japon ont chacun fait une déclaration sur cette question faisant référence à leur communication conjointe (WT/GC/W/803/Rev.1). Les représentants de l'Australie; du Paraguay; de la Colombie; du Mexique; de la Fédération de Russie; de l'Inde; de l'Afrique du Sud; du Taipei Chinois; de l'Union européenne; de l'Indonésie; du Canada; du Nigéria; de la Chine; du Pakistan; d'Israël; et du Royaume-Uni ont pris la parole. Au cours de son intervention, le représentant de l'Indonésie s'est référé aux points 10, 11 et 12 de l'ordre du jour de la réunion de décembre du Conseil général.<sup>33</sup> Les États-Unis ont de nouveau pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

#### **16 RAPPORT DU REPRÉSENTANT DES ÉTATS-UNIS POUR LES QUESTIONS COMMERCIALES INTERNATIONALES SUR L'ORGANE D'APPEL DE L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE – DÉCLARATION DES ÉTATS-UNIS (WT/GC/M/182)**

16.1. À la réunion de mars, le représentant des États-Unis a présenté ce point. Les représentants du Tchad (PMA); du Canada; du Bénin; de la Thaïlande; des Philippines; de la Chine; de l'Argentine; de l'Union européenne; de l'Inde; de la Barbade; de la Suisse; de la Jamaïque (ACP); de la Fédération de Russie; du Japon; du Botswana (Groupe africain); de l'Afrique du Sud; de l'Australie; du Mexique; et de l'Indonésie ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

<sup>32</sup> Ce point a été abordé au titre des "Autres questions" à la réunion de décembre.

<sup>33</sup> Les points 10, 11 et 12 de l'ordre du jour de la réunion de décembre du Conseil général s'intitulaient respectivement "Importance des conditions orientées vers le marché pour le système commercial mondial – Déclaration présentée par le Brésil, le Japon et les États-Unis", "Procédures visant à renforcer la fonction de négociation de l'OMC – Déclaration des États-Unis" et "Renforcer l'OMC pour promouvoir le développement et l'inclusion – Communication présentée par le Groupe africain, Cuba et l'Inde".

---

**17 KAZAKHSTAN –RESTRICTIONS À LA FRONTIÈRE VISANT LES MARCHANDISES EN TRANSIT – DEMANDE PRÉSENTÉE PAR LA RÉPUBLIQUE KIRGHIZE (WT/GC/M/182)**

17.1. À la réunion de mars, le représentant de la République kirghize a présenté ce point, y compris la communication de son pays figurant dans les documents G/C/W/774-G/TFA/W/20 et G/C/W/774/Add.1-G/TFA/W/20/Add.1. Le représentant du Kazakhstan a pris la parole. Les représentants de la République kirghize et du Kazakhstan ont de nouveau pris la parole. Les représentants du Japon et de la République de Moldova ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations

**18 DIFFICULTÉS LIÉES AU COMMERCE RENCONTRÉES PAR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS ET VOIE À SUIVRE: PROJET DE DÉCISION MINISTÉRIELLE – COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE TCHAD AU NOM DU GROUPE DES PMA (WT/GC/M/188)**

18.1. À la réunion de décembre, le représentant du Tchad (PMA) a présenté les communications figurant dans les documents WT/GC/W/806 et WT/GC/W/807, qui comprenaient un projet de décision ministérielle et une fiche d'information sur le reclassement des PMA. Les représentants du Bangladesh; de l'Angola; du Myanmar; de la Jamaïque (ACP); de Maurice (Groupe africain); de l'Afghanistan; de l'Afrique du Sud; du Népal; de l'Union européenne; de la Norvège; des États-Unis; de la Suisse; de la Turquie; de l'Inde; de la Chine; du Vanuatu (Groupe du Pacifique); de l'Indonésie; de l'Égypte; du Cambodge; du Nigéria; du Royaume d'Arabie saoudite; et du Cameroun ont pris la parole. Le Bangladesh et le Tchad ont de nouveau pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

**19 PROPOSITION CONCERNANT LES PROHIBITIONS OU RESTRICTIONS À L'EXPORTATION DE PRODUITS AGRICOLES EN RAPPORT AVEC LE PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL**

**19.1 Projet de décision du Conseil général – Communication présentée par l'Albanie; l'Angola; l'Australie; le Canada; le Chili; la Colombie; l'Équateur; les États-Unis; la Grenade; le Guyana; les Îles Salomon; l'Islande; l'Indonésie; Israël; le Japon; le Liechtenstein; le Malawi; la Malaisie; le Mali; le Mexique; Moldova; la Mongolie; le Monténégro; le Myanmar; la Norvège; la Nouvelle-Zélande; le Paraguay; le Pérou; le Qatar; la République de Corée; le Royaume d'Arabie saoudite; le Royaume de Bahreïn; le Royaume-Uni; le Samoa; Singapour; la Suisse; le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu; l'Ukraine; le Vanuatu; et le Viet Nam (WT/GC/M/188).**

**19.2 Communication présentée par Singapour (WT/GC/M/188)**

19.1. À la réunion de décembre, le représentant de Singapour a présenté la communication figurant dans le document WT/GC/W/810, y compris toutes ses révisions<sup>34</sup>, au nom des coauteurs, ainsi que la communication figurant dans le document WT/GC/W/811. Les représentants du Tchad (PMA); du Chili; de la Malaisie; de la République de Corée; du Bangladesh; de l'Ukraine; de l'Uruguay; du Sénégal; du Paraguay; de la Mongolie; de l'Albanie; du Panama; des États-Unis; du Japon; de la Norvège; du Costa Rica; de la Turquie; de l'Afghanistan; de l'Argentine; du Taipei chinois; de l'Équateur; du Brésil; de la Jamaïque (ACP), de la Suisse; du Canada; de la Colombie; du Royaume d'Arabie saoudite; du Mexique; de l'Afrique du Sud; de l'Union européenne; de l'Indonésie; du Cambodge; de l'Inde; de la République de Moldova; du Guatemala; de la Tanzanie; du Pakistan; du Vanuatu (Groupe du Pacifique); du Royaume-Uni; des Philippines; d'Israël; des Fidji; du Pérou; et du Botswana (Groupe Africain) ont pris la parole. Singapour a de nouveau pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

---

<sup>34</sup> Les révisions de cette communication sont distribuées dans les documents WT/GC/W/810/Rev.1, WT/GC/W/810/Rev.2 et WT/GC/W/810/Rev.3.

---

## **20 G-20 ARABIE SAOUDITE 2020 – DÉCLARATIONS DU ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE**

### **20.1 Réunion ministérielle sur le commerce et l'investissement (WT/GC/M/187)**

20.1. À la réunion d'octobre<sup>35</sup>, le représentant du Royaume d'Arabie saoudite a présenté le communiqué issu de la réunion ministérielle du G-20 sur le commerce et l'investissement, distribué sous la cote WT/GC/221. Le Conseil général a pris note de la déclaration.

### **20.2 Déclaration des dirigeants du G-20 – Sommet de Riyad (WT/GC/M/188)**

20.2. À la réunion de décembre<sup>36</sup>, le représentant du Royaume d'Arabie saoudite a présenté la déclaration faite par les dirigeants du G-20 lors du Sommet de Riyad, distribuée sous la cote WT/L/1101. Le représentant du Japon a pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

## **21 PRESCRIPTIONS EN MATIÈRE DE MARQUAGE DE L'ORIGINE IMPOSÉES PAR LES ÉTATS-UNIS – DÉCLARATION DE HONG KONG, CHINE (WT/GC/M/187)**

21.1. À la réunion d'octobre<sup>37</sup>, le représentant de Hong Kong, Chine a exprimé des préoccupations au sujet de la "prescription des États-Unis en matière de marquage de l'origine" – une prescription révisée imposée par les États-Unis selon laquelle toutes les marchandises produites à Hong Kong, Chine et destinées aux États-Unis devrait porter la mention "Chine" comme origine. Le représentant des États-Unis a pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

## **22 ANNÉE INTERNATIONALE DE L'ÉCONOMIE CRÉATIVE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2021 – DÉCLARATION D'OMAN (WT/GC/M/188)**

22.1. À la réunion de décembre<sup>38</sup>, la représentante d'Oman a fait une déclaration sur cette question, encourageant l'OMC à collaborer avec d'autres organisations internationales pour soutenir la relance des industries créatives. Le représentant de la Colombie a pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

## **23 RÉUNIONS VIRTUELLES DE L'OMC – DÉCLARATION D'OMAN (WT/GC/M/188)**

23.1. À la réunion de décembre<sup>39</sup>, la représentante d'Oman a fait une déclaration sur cette question, suggérant notamment qu'une discussion soit engagée sur les difficultés et les avantages des réunions virtuelles. Le Conseil général a pris note de la déclaration.

## **24 COMITÉ DU BUDGET, DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION**

### **24.1 Rapports et recommandations (WT/GC/M/186, WT/GC/M/187 et WT/GC/M/188)**

24.1. À la réunion de juillet, le Président a présenté le rapport du CBFA figurant dans le document WT/BFA/185/Rev.1, y compris les recommandations du Comité. Le Conseil général a pris note de la déclaration du Président du CBFA, a approuvé la recommandation spécifique du Comité du budget figurant au paragraphe 7.19 du document WT/BFA/185/Rev.1 et a adopté le rapport.

24.2. À la réunion d'octobre, le Président du CBFA a présenté les rapports du CBFA figurant dans les documents WT/BFA/186, WT/BFA/187 et WT/BFA/188, y compris les recommandations du Comité. Le Conseil général a approuvé les recommandations spécifiques du Comité du budget figurant au paragraphe 2.49 du document WT/BFA/188 concernant les virements entre les chapitres budgétaires et les états financiers vérifiés de l'OMC pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, et au paragraphe 4.3 du document WT/BFA/188 concernant l'excédent budgétaire; a pris note de la déclaration du Président du CBFA concernant la proposition de budget de l'OMC; a approuvé le paragraphe 5.5 du document WT/BFA/188 concernant la suspension des arrangements

---

<sup>35</sup> Ce point a été abordé au titre des "Autres questions" à la réunion d'octobre.

<sup>36</sup> Ce point a été abordé au titre des "Autres questions" à la réunion de décembre.

<sup>37</sup> Ce point a été abordé au titre des "Autres questions" à la réunion d'octobre.

<sup>38</sup> Ce point a été abordé au titre des "Autres questions" à la réunion de décembre.

<sup>39</sup> Ce point a été abordé au titre des "Autres questions" à la réunion de décembre.

administratifs pour le Niger; a adopté les rapports figurant dans les documents WT/BFA/186, WT/BFA/187 et WT/BFA/188 et a pris note des déclarations. Les représentants de l'Inde et du Tchad (PMA) ont pris la parole. À sa demande, la déclaration faite par la délégation du Niger au titre de ce point de l'ordre du jour a été incorporée au compte rendu de la réunion d'octobre du Conseil général. Le Conseil général a pris note des déclarations.<sup>40</sup>

24.3. À la réunion de décembre, le Président du CBFA a présenté les rapports du CBFA figurant dans les documents WT/BFA/189, WT/BFA/190 et WT/BFA/191, y compris les recommandations du Comité. Le Conseil général a approuvé la recommandation spécifique du Comité du budget figurant au paragraphe 4.15 du document WT/BFA/191 concernant la proposition de budget de l'ITC pour 2021; a approuvé la recommandation spécifique figurant au paragraphe 5.23 du document WT/BFA/191 concernant la proposition de budget de l'OMC pour 2021; a pris note de la déclaration du Président du CBFA et a adopté les rapports reproduits dans les documents WT/BFA/189, WT/BFA/190 et WT/BFA/191.<sup>41</sup>

## **25 RÉGIME DES PENSIONS DE L'OMC**

### **25.1 Élection d'un Président, des membres et des suppléants du Comité de gestion (WT/GC/M/186)**

25.1. L'article 4 a) du Statut du régime des pensions de l'OMC prévoit, entre autres choses, l'élection par le Conseil général d'un président, de quatre membres et de quatre suppléants au Comité de gestion du Régime des pensions, chacun pour un mandat de trois ans.

25.2. À la réunion de juillet, le Président a rappelé que le mandat des membres actuels du Comité de gestion devait être renouvelé et qu'un processus de consultations avait été engagé à ce sujet, qui avait été annoncé dans des communications envoyées aux délégations en mai, juin et juillet. Sur la base de ce processus, le Président a proposé que les candidats figurant sur la liste reproduite dans le document WT/GC/W/801 soient élus au Comité de gestion. Le Conseil général en est ainsi convenu. La décision a ensuite été distribuée sous la cote WT/L/1092.

### **25.2 Rapports (WT/GC/M/187)**

25.3. À la réunion d'octobre, le Président du Comité de gestion du RPOMC a présenté au Conseil général le rapport 2019 du vérificateur extérieur des comptes et le Rapport annuel 2019 du Régime des pensions de l'Organisation mondiale du commerce, qui figuraient dans les documents WT/L/1093 et WT/L/1094. Le Conseil général a pris note des rapports et de la déclaration du Président du Comité de gestion du Régime des pensions de l'OMC.

## **26 ARRANGEMENTS ADMINISTRATIFS CONCERNANT LES MEMBRES AYANT DES ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS (WT/GC/M/182; WT/GC/M/184; WT/GC/M/186; WT/GC/M/187; ET WT/GC/M/188)**

26.1. En octobre 2012, le Conseil général a approuvé une recommandation du Comité du budget, des finances et de l'administration relative à une révision des arrangements administratifs concernant les Membres ayant des arriérés de contributions, qui figure à l'annexe 1 du document WT/BFA/132. Ces nouveaux arrangements sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Ils prescrivaient qu'à la fin de chaque réunion du Conseil général le Président du Comité du budget, des finances et de l'administration indique quels étaient les Membres et les observateurs visés par des arrangements administratifs; en outre, le Président du Conseil général demanderait aux Membres et aux observateurs relevant des catégories II et III de faire savoir au Secrétariat quand ils prévoient de payer leurs arriérés.

---

<sup>40</sup> Au titre de ce point, le Conseil général a aussi abordé la question relative aux "Arrangements administratifs concernant les Membres ayant des arriérés de contributions" et la délégation de Cuba est intervenue. Voir les paragraphes 26.1 et 26.2 du présent rapport.

<sup>41</sup> Au titre de ce point, le Conseil général a aussi abordé la question relative aux "Arrangements administratifs concernant les Membres ayant des arriérés de contributions" et la délégation de Cuba est intervenue. Voir les paragraphes 26.1 et 26.2 du présent rapport.

26.2. Aux réunions du Conseil général de mars, mai, juillet, octobre et décembre<sup>42</sup>, le Président du Comité du budget, des finances et de l'administration a fourni des renseignements sur les Membres visés par des arrangements administratifs et le Président a adressé la demande précitée aux Membres et observateurs concernés relevant des catégories II et III. Le représentant des États-Unis a pris la parole à la réunion de juillet. Le représentant de Cuba a pris la parole aux réunions d'octobre et de décembre. Le Conseil général a pris note des déclarations.

## **27 EXAMEN DES ACTIVITÉS DE L'OMC (WT/GC/M/188)**

27.1. À la réunion de décembre, le Conseil général a examiné les rapports annuels des organes de l'OMC pour 2020 qui avaient été établis conformément à la Décision sur les procédures d'examen annuel des activités de l'OMC et de présentation de rapports dans le cadre de l'OMC, figurant dans le document WT/L/105.

27.2. Le Conseil général a pris note de la déclaration du Président, a adopté le rapport du Comité du commerce et du développement reproduit sous la cote WT/COMTD/100 et a pris note des rapports des autres organes de l'OMC, y compris des rapports des organes établis au titre des Accords commerciaux plurilatéraux, figurant dans les documents WT/DSB/81, WT/TPR/452, G/L/1381, S/C/60, IP/C/87, G/L/1380, WT/CTE/27, WT/BOP/R/118, WT/BFA/192, WT/REG/31, WT/WGTTT/22, GPA/AR/3 et WT/L/1100-TCA/16.

27.3. Le Conseil général a ensuite adopté son projet de rapport annuel pour 2020, reproduit sous la cote WT/GC/W/809, étant entendu que le Secrétariat apporterait les ajustements nécessaires pour y inclure les questions examinées à la réunion en cours.

## **28 DÉSIGNATION DU PROCHAIN DIRECTEUR GÉNÉRAL (WT/GC/M/184; WT/GC/M/185; WT/GC/M/186; ET WT/GC/M/188)**

28.1. À la réunion de mai, le Président a dit qu'à la suite de l'annonce faite par le Directeur général le 14 mai selon laquelle il quitterait ses fonctions le 31 août 2020, et après consultation des Membres et conformément aux Procédures de désignation des directeurs généraux adoptées par le Conseil général en 2002 (document WT/L/509), le Président avait formellement informé les Membres (document JOB/GC/230) du lancement du processus. La première phase correspondrait à la période de présentation des candidatures; la deuxième phase permettrait aux candidats de se présenter aux Membres et la troisième phase serait consacrée au choix et à la désignation de l'un des candidats au moyen de consultations avec les Membres. Durant cette phase, conformément aux Procédures, le Président du Conseil général serait aidé par les Présidents de l'Organe de règlement des différends et de l'Organe d'examen des politiques commerciales. En ce qui concernait la durée des deuxième et troisième phases, l'intervenant a fait observer que, conformément au paragraphe 23 des Procédures, au cas où le poste de Directeur général deviendrait vacant, le Président du Conseil général pourrait établir des délais plus courts en consultation avec les Membres selon qu'il serait nécessaire. Le Président consulterait les Membres sur cette question en vue d'établir des délais plus courts. Les représentants du Botswana (Groupe africain), de la Mongolie (Groupe asiatique des pays en développement), du Brésil, de la République dominicaine, du Taïpei chinois, du Cameroun, de la Turquie, du Zimbabwe, de Sainte-Lucie (CARICOM), du Tchad (PMA), de l'Inde, du Canada, de l'Égypte, du Nigéria, du Cambodge, de l'Afrique du Sud, de l'Union européenne, du Royaume-Uni et de la Tunisie ont pris la parole. Au cours de leurs interventions respectives, les représentants de l'Afrique du Sud, de la Turquie, du Cambodge et de la Tunisie ont évoqué les points 4 et 5 de l'ordre du jour de mai du Conseil général.<sup>43</sup> Le Conseil général a pris note du rapport du Président et des déclarations.

<sup>42</sup> Ce point a été abordé au titre des "Autres questions" aux réunions de mars, de mai et de juillet. À la réunion d'octobre, la question a été abordée au titre du point 11 de l'ordre du jour de la réunion du Conseil général d'octobre intitulé "*Comité du budget, des finances et de l'administration – Rapports sur les réunions de juin, juillet et septembre 2020*". À la réunion de décembre, la question a été abordée au titre du point 17 de l'ordre du jour de la réunion du Conseil général de décembre intitulé "*Comité du budget, des finances et de l'administration – Rapports sur les réunions d'octobre et de novembre 2020*".

<sup>43</sup> Les points 4 et 5 de l'ordre du jour de la réunion de mai du Conseil général s'intitulaient respectivement "*Douzième session de la Conférence ministérielle – Date et lieu – Déclaration du Président*" et "*Processus de désignation du Directeur général – Déclaration du Président*".

28.2. À la réunion du Conseil général avec les candidats des 15-17 juillet, le Président a rappelé que la période de présentation des candidatures avait pris fin le 8 juillet et qu'une liste récapitulative<sup>44</sup> des candidatures avait été distribuée le 9 juillet. Conformément au paragraphe 14 des Procédures énoncées dans le document WT/L/509, les Membres ont ensuite rencontré formellement<sup>45</sup> chacun des huit candidats désignés<sup>46</sup> pour occuper le poste de prochain Directeur général, sur la base des modalités pour la conduite de la réunion communiquées à toutes les délégations le 1er et le 10 juillet, et que le Président a rappelées au début de la réunion.

28.3. À la réunion de juillet, le Président a noté que, à l'issue des consultations engagées pour accélérer les délais, la durée de la deuxième phase – période pendant laquelle les candidats se font connaître aux Membres – pourrait être ramenée de trois à deux mois. Sur cette base, la troisième phase – période de consultations visant à réduire le nombre des candidats et au bout du compte de faire un choix – commencerait le 7 septembre. Il a donné un aperçu de la manière dont la troisième phase avait été organisée lors du processus de désignation précédent en 2013 et a mis en lumière un certain nombre d'éléments, en particulier le nombre des séries de consultations qui avaient eu lieu, le nombre de candidats qui restaient en lice à la fin de chaque série de consultations, la question posée et les modalités pour les consultations. En consultation avec les facilitateurs, il dialoguerait avec les Membres, y compris au moyen d'une réunion informelle ouverte, le but étant de faire connaître avant la fin du mois à tous les Membres et à tous les candidats les modalités concernant l'organisation et le déroulement de la troisième phase.<sup>47</sup> Les représentants des Philippines, du Royaume-Uni, du Nigéria, de l'Inde, du Kenya, du Botswana (Groupe africain), de l'Indonésie, de Haïti, de l'Afrique du Sud, du Brésil, de l'Égypte, du Tchad (PMA) et de la Jamaïque ont pris la parole. Au cours de leurs interventions respectives, les représentants du Cambodge, du Paraguay, du Viet Nam (ASEAN), de la Malaisie, du Pérou et du Cameroun ont évoqué les points 5 et 6 de l'ordre du jour de juillet du Conseil général.<sup>48</sup> Le Conseil général a pris note du rapport du Président et des déclarations.

28.4. À la réunion de décembre<sup>49</sup>, le Président a rappelé que ses rapports sur les résultats des trois séries de consultations qu'il avait tenues avec les facilitateurs dans le cadre du processus de désignation du prochain Directeur général figuraient dans les documents JOB/GC/244, JOB/GC/245 et JOB/GC/247. Dans une autre communication qu'il avait distribuée le 6 novembre 2020 sous la cote JOB/GC/248, il avait indiqué qu'il avait été informé que, pour des raisons liées à la situation sanitaire et aux événements actuels, les délégations n'avaient pas été en mesure de prendre une décision formelle le 9 novembre. Il avait reporté la réunion extraordinaire du Conseil général qui avait été convoquée pour le 9 novembre jusqu'à nouvel ordre et continuerait dans l'intervalle de mener des consultations avec les délégations. La situation n'avait pas changé depuis lors. Le Président a indiqué qu'il avait l'intention de poursuivre les consultations en vue de l'adoption d'une décision formelle conformément aux règles et procédures convenues dès que possible au début de la nouvelle année. Le Conseil général a pris note de la déclaration du Président.

<sup>44</sup> La liste récapitulative des candidatures figure dans le document WT/GC/INF/30.

<sup>45</sup> L'aérogamme convoquant cette réunion figure dans le document WT/AIR/GC/30

<sup>46</sup> Les huit candidats dont la candidature avait été présentée étaient les suivants: M. Jesus Seade Kuri (Mexique), Mme Ngozi Okonjo-Iweala (Nigéria), M. Abdel-Hamid Mamdouh (Égypte), M l'Ambassadeur Tudor Ulianoschi (République de Moldova), S.E. Mme Yoo Myung-hee (République de Corée), Mme l'Ambassadrice Amina C. Mohamed (République du Kenya), M. Mohammad Maziad Al-Tuwaijri (Royaume d'Arabie saoudite) et M. Liam Fox (Royaume-Uni).

<sup>47</sup> Le Président a ensuite convoqué des réunions informelles ouvertes des Chefs de délégation les 28 et 31. À la suite de la discussion du 28 juillet, le Président a annoncé le 31 juillet les modalités pour la troisième phase du processus de désignation du Directeur général. La déclaration du Président a été distribuée sous la cote JOB/GC/243. Pour rendre compte des résultats des consultations, le Président a convoqué des réunions informelles ouvertes des Chefs de délégation les 18 septembre, 8 octobre et 28 octobre. Les déclarations du Président ont été distribuées dans les documents JOB/GC/244, JOB/GC/245 et JOB/GC/247, respectivement. Une réunion extraordinaire du Conseil général a été convoquée pour le 9 novembre, puis reportée jusqu'à nouvel ordre. À cet égard, une communication du Président du Conseil général a été distribuée sous la cote JOB/GC/248. Voir aussi la note de bas de page 2.

<sup>48</sup> Les points 5 et 6 de l'ordre du jour de la réunion de juillet du Conseil général s'intitulaient respectivement "*Processus de désignation du prochain Directeur général*" et "*Désignation du Directeur général par intérim*".

<sup>49</sup> Ce point a été abordé au titre des "Autres questions" à la réunion de décembre.

## **29 DÉSIGNATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM (WT/GC/M/186)**

29.1. À la réunion de juillet, le Président a rappelé le paragraphe 23 des Procédures figurant dans le document WT/L/509: "Au cas où le poste de Directeur général deviendrait vacant, le Conseil général désignera l'un des Directeurs généraux adjoints en poste pour faire fonction de Directeur général par intérim jusqu'à la désignation du nouveau Directeur général." Le Directeur général sortant quittant ses fonctions à la fin août, le poste de Directeur général serait vacant à compter du 1<sup>er</sup> septembre. Conformément aux Procédures, il était donc nécessaire que le Conseil général désigne un Directeur général par intérim jusqu'à la désignation du nouveau Directeur général. Comme les consultations étaient encore en cours, le Président a suspendu l'examen de la question en vue de reprendre la discussion en temps voulu. Le Conseil général a été reconvoqué le 31 juillet et, sur la base de ses consultations avec les Membres, le Président a proposé que les Membres procèdent suivant un accord reposant sur un certain nombre d'éléments communs qui s'appliquaient et s'appliqueraient quelle que soit la solution retenue. Ces éléments étaient les suivants:

- a. "Cet accord s'applique pendant la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2020 à la date de désignation officielle du nouveau Directeur général.
- b. Aucune modification structurelle ne sera apportée au Secrétariat pendant cette période.
- c. Les quatre Directeurs généraux adjoints continueront d'exercer pleinement leurs responsabilités administratives existantes au sein du Secrétariat; de dialoguer comme ils le faisaient avec les Membres/parties prenantes externes; et de superviser les parties du Secrétariat qui relevaient de leur autorité afin de servir dûment les Membres dans leurs travaux ordinaires et leurs domaines de négociation. Ils continueront également de maintenir un lien étroit entre eux dans l'exercice de leurs responsabilités respectives, au nom de l'Organisation.
- d. Et, pour tenir compte des délimitations existantes et appropriées entre compétences en matière de gouvernance, les Directeurs généraux adjoints exerceront ces responsabilités en consultation étroite, le cas échéant, avec les Membres, représentés par le Président du Conseil général."

29.2. Le Conseil général en est ainsi convenu. Le Directeur général et le Président ont ensuite pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

## **30 DÉSIGNATION DES PRÉSIDENTS DES ORGANES DE L'OMC (WT/GC/M/182, WT/GC/M/184 ET WT/GC/M/188)**

30.1. À la réunion de mars, la Présidente a rappelé que conformément aux lignes directrices pour la désignation des Présidents des organes de l'OMC approuvées par le Conseil général en 2002 (document WT/L/510) et aux mesures pratiques y relatives visant à améliorer leur mise en œuvre (document JOB/GC/22), elle avait, avec le Président de l'Organe de règlement des différends, M. l'Ambassadeur David Walker, tenu des consultations pour établir une liste de candidats à la présidence des organes permanents de l'OMC figurant dans les groupes 1, 2, 4 et 5 de l'annexe des Lignes directrices. Le processus avait inclus une réunion informelle du Conseil général qui s'était tenue le 21 février, lors de laquelle la Présidente avait partagé avec les délégations une liste partielle de candidats pour lesquels il semblait y avoir un consensus – elle concernait le Conseil général, l'ORD, l'OEPC, le Conseil du commerce des marchandises, le Conseil du commerce des services et le Conseil des ADPIC; et les Groupes de travail du commerce, de la dette et des finances et du commerce et du transfert de technologie. Elle avait en outre noté que, pour les autres organes, des consultations se poursuivaient avec les groupes concernés pour finaliser la liste et qu'elle était convaincue qu'une solution était à portée de main. Ces consultations s'étaient poursuivies jusqu'au matin de la réunion, et par conséquent, il était possible ce jour-là de présenter une liste complète de candidats pour examen par le Conseil général.

30.2. Les consultations avaient permis de dégager un consensus en faveur des candidats suivants:

Conseil général	S.E. M. David Walker ( <b>Nouvelle-Zélande</b> )
Organe de règlement des différends	S.E. M. Dacio Castillo ( <b>Honduras</b> )
Organe d'examen des politiques commerciales	S.E. M. Harald Aspelund ( <b>Islande</b> )
Conseil du commerce des marchandises	S.E. M. Mikael Anzén ( <b>Suède</b> )
Conseil du commerce des services	S.E. M. Tan Hung Seng ( <b>Singapour</b> )
Conseil des ADPIC	S.E. Mme Xolelwa Mlumbi-Peter <b>(Afrique du Sud)</b>
Comité du commerce et du développement	S.E. M. Mohammad Qurban Haqjo <b>(Afghanistan)</b>
Comité des restrictions appliquées à des fins de balance des paiements	S.E. M. Refiloe Litjobo ( <b>Lesotho</b> )
Comité du budget, des finances et de l'administration	S.E. M. Manuel Teehankee ( <b>Philippines</b> )
Comité du commerce et de l'environnement	S.E. M. Chad Blackman ( <b>Barbade</b> )
Comité des accords commerciaux régionaux	S.E. M. Mārtiņš Kreituss ( <b>Lettonie</b> )
Groupe de travail du commerce, de la dette et des finances	S.E. M. Rashidi Said ( <b>Malaisie</b> )
Groupe de travail du commerce et du transfert de technologie	M. Stephen Fevrier ( <b>Sainte-Lucie</b> )

30.3. Au nom des Présidents du CCM et du CCS, le Président a aussi fait une déclaration sur les consultations menées relativement à la présidence des autres organes subsidiaires des deux conseils en conformité avec les lignes directrices pertinentes. Les États-Unis ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

30.4. À la réunion de mai<sup>50</sup>, le Président a annoncé qu'il entamerait des consultations sur la désignation d'un nouveau Président de la Session extraordinaire du Comité de l'agriculture étant donné le départ imminent de l'Ambassadeur Deep Ford. Le Conseil général a pris note de la déclaration du Président.

30.5. À la réunion de décembre, le Président a dit que, conformément aux Lignes directrices pour la désignation des présidents des organes de l'OMC figurant dans le document WT/L/510 et aux mesures pratiques destinées à en améliorer la mise en œuvre (JOB/GC/22), il engagerait le processus de sélection en vue de la désignation des présidents des organes de l'OMC mentionnés dans les groupes 1, 2, 4 et 5 de l'annexe des Lignes directrices. Conformément au paragraphe 7.1 b) des Lignes directrices, il serait assisté dans ce processus par le Président en exercice de l'Organe de règlement des différends, M. l'Ambassadeur Dacio Castillo (Honduras). Le Conseil général a pris note de la déclaration, faite conformément aux Lignes directrices pour la désignation des présidents.

<sup>50</sup> Ce point a été abordé au titre des "Autres questions" à la réunion de mai. À la lumière des consultations menées conformément aux procédures pertinentes et comme le Président n'avait reçu aucune objection à la désignation proposée, une communication a été envoyée aux délégations le 6 juillet pour confirmer que l'Ambassadrice Gloria Abraham Peralta (Costa Rica) serait formellement nommée Présidente du Comité de l'agriculture réuni en session extraordinaire à sa réunion suivante.

### **31 ÉLECTION DU PRÉSIDENT (WT/GC/M/182)**

31.1. À la réunion de mars, la Présidente, en sa qualité de Présidente sortante du Conseil général, a fait une déclaration. Le Conseil général a ensuite élu à l'unanimité S.E. M. David Walker (Nouvelle-Zélande) à la présidence.

31.2. Le Directeur général et le nouveau Président ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations. Les représentants du Tchad (PMA), des Seychelles, du Bénin, de la Jamaïque (ACP) et des Philippines (ASEAN) ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

---